

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES ET INTERVENTIONS RÉGIONALES

Par
JULIE LANDRY

LES BASES SOCIALES DE LA
COOPÉRATIVE DE PÊCHEURS DE CARLETON,
1923-1966

2008

Résumé

Le mouvement coopératif au Québec ne se développe vraiment de façon substantielle qu'à partir du début du XX^e siècle. Deux vagues de coopération se succèdent : la première marquée par un nombre important d'implantations entre 1900 et 1930 et la seconde caractérisée par une ramification dans différents domaines d'activités entre 1930 et 1945. Le présent mémoire s'intéresse aux bases sociales de ce mouvement, plus particulièrement dans le domaine de la pêche, à travers l'étude du membership d'une coopérative.

La coopérative de pêcheurs choisie pour l'étude, celle de Carleton en Gaspésie, naît en 1923. Parce qu'elle n'a pas connu d'éclipse contrairement aux autres coopératives de pêcheurs en Gaspésie lors de la crise économique des années 1930, divers auteurs se sont beaucoup intéressés à sa longue histoire. Spécialisée dans la pêche au saumon, la coopérative de Carleton met sur pied dès 1924 une conserverie qui ne fonctionnera cependant que quelques années. En 1932, les Carletonnais bénéficient de l'implantation d'un entrepôt frigorifique que l'on appellera plus communément le frigidaire. Les décennies 1940 et 1950 sont marquées par l'expansion territoriale de la coopérative et le début de la diversification des ressources. Les années 1960, 1970 et 1980 sont, quant à elles, plus difficiles. Le saumon commence à manquer dans la Baie des Chaleurs et des lois viennent restreindre l'activité des pêcheurs commerciaux de l'espèce saumonée. La coopérative fait faillite en 1989.

Suite à nos lectures, nous avons constaté que certaines lacunes étaient apparentes en ce qui a trait aux connaissances sur les bases sociales de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton. En effet, ses membres ne semblent pas avoir fait l'objet d'études. Dans une perspective plus large, peu d'auteurs se sont intéressés aux bases sociales de la coopération au Québec. C'est en vue d'élargir les connaissances sur le sujet que nous avons brossé un portrait des membres de la coopérative de Carleton, en nous penchant sur quatre variables : l'âge, le lieu de résidence, le métier et les liens familiaux.

Nous avions à notre disposition trois sources d'importance dont deux provenant du Fonds d'archives de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton : les *Procès-verbaux* et les listes de membres (1923, 1929, 1931 et 1966). S'ajoutent à cela les rôles d'évaluation (1941, 1947 et 1965-66-67) que nous a fournis la ville de Carleton ainsi que les *Registres* de Bona Arsenault sur l'ensemble des municipalités de la Baie des Chaleurs (une quinzaine de paroisses). Ces derniers contiennent l'ensemble des actes concernant les baptêmes, mariages et sépultures d'une paroisse.

Nos principaux constats se présentent comme suit. D'abord, nous avons fait ressortir un vieillissement du membership de la coopérative de Carleton au fil des années. En ce qui a trait au lieu de résidence, nous constatons l'élargissement géographique des actions de la coopérative sur une partie de la Baie des Chaleurs et ce, plus tôt que ce qu'annonçaient nos lectures. Nous avons remarqué qu'une proportion non négligeable de membres exercent

d'autres métiers que la pêche, dont celui d'agriculteur pour plusieurs, et que par le fait même, le métier de pêcheur en paraît un d'appoint. Le dernier constat concerne les liens familiaux. L'étude de cette donnée nous a permis d'analyser certaines modalités de la transmission du membership, d'abord par la prédominance de certaines familles au sein de la coopérative et ensuite, par la relation père/fils.

Remerciements

Au cours des dernières années, j'ai mis beaucoup d'énergie afin de rédiger ce mémoire de maîtrise. Ce travail ne se serait probablement pas concrétisé sans l'aide et les conseils que m'ont apportés certaines personnes. Je tiens ici à les remercier. D'abord, mon directeur François Guérard qui m'a appris la marche à suivre lors d'un projet de cette envergure. Sa rigueur de travail m'a permis de mener à terme mon projet dans un souci du détail remarquable. Grâce à son perfectionnisme, j'ai réussi à me réaliser dans l'accomplissement de ce mémoire. Je me dois aussi de remercier Réal Beauregard, sans qui mes cartes géographiques n'auraient sûrement pas aussi fière allure. Je remercie aussi très sincèrement André Côté pour avoir toujours cru en moi. Il m'a, par ailleurs, permis de réaliser des contrats de travail pendant cette période de ma vie. Je tiens aussi à souligner l'accueil chaleureux de Pascal Alain et de tous ceux et celles qui travaillent à l'hôtel de ville de Carleton, là où mes nombreuses visites m'ont menée à consulter le fonds d'archives de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton. Je veux aussi citer la participation de Jean-Robert Côte¹, ancien membre de la coopérative ainsi que fils d'un des fondateurs, et de sa sœur Juliette Côte, à des discussions où j'ai appris beaucoup sur les membres de la coopérative et la vie menée par les pêcheurs. De plus, je remercie Hervé et Suzanne Alain d'avoir toujours répondu à mes questions concernant les *Registres de Carleton, 1773-1900* que je n'avais pas en ma possession.

¹ À Carleton, le patronyme Côte est couramment orthographié sans accent aigu.

Il est aussi important pour moi de remercier tous ceux et celles m'ayant accueillie à bras ouverts et ce, à de nombreuses reprises, pour m'héberger lors de mes voyages en Gaspésie. De façon indirecte, ils ont contribué à l'avancement de ce travail. Je dois aussi mentionner l'importance qu'a pris dans ma vie le Projet Balsac et le GRIG ainsi que tous les gens qui y sont rattachés. Vous m'avez tous et toutes encouragée à persévérer, je vous en remercie. Gérard Bouchard, Marc Tremblay et Hélène Vézina m'ont donné la chance de travailler pendant plusieurs années sur un fichier de population extraordinaire. J'y ai appris des façons de faire que j'ai su répéter lors de ma réflexion entre autre sur les liens familiaux. Sur ce, je tiens à remercier particulièrement France Néron pour m'avoir appris tout ce que je sais aujourd'hui de la généalogie.

Pour terminer, je veux dire un gros merci à ma famille, mon conjoint, mes amies ainsi qu'à mon entourage pour m'avoir soutenue et encouragée tout au long de ces années. En réalité, travailler est une chose, mais pour y arriver, se changer les idées en est une autre. Je remercie ici toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à un moment de détente bien mérité : l'oreille attentive de ma mère, la présence constante de mon amoureux, la vue de la charmante frimousse de mon filleul, les gestes adorables et la douceur de mon lapin nain réduisant de moitié à lui seul mon niveau de stress, les journées de magasinage avec Marilyn, les discussions avec Vicky, Karen, Marie-Josée, Emmanuelle (pour ses précieux conseils aussi!), Tanya.

J'ai appris beaucoup et pour cela, je vous remercie tous et toutes sincèrement peu importe ce que chacun de vous a fait pour moi. Cela a fait une différence. En particulier, mon père, un conteur né, pour qui le radotage n'a plus aucun secret. Il reste, pour moi, une

source inépuisable de folklore concernant Carleton, avec qui je ne me lasse pas de jaser de notre village natal et de ses charmants habitants.

Table des matières

Résumé.....	i
Remerciements.....	iii
Table des matières	vi
Liste des cartes.....	vii
Liste des tableaux.....	vii
Liste des annexes	vii
Introduction.....	1
Chapitre I LES BASES SOCIALES DE LA COOPÉRATION.....	5
Rappel historiographique : histoire de la coopération	6
Intérêt d'une recherche sur les bases sociales d'une coopérative.....	9
Sources utilisées.....	13
Chapitre II CONTEXTE GASPÉSIEN AU DÉBUT DU XX ^e SIÈCLE AVANT LA COOPÉRATION	15
Une situation géographique difficile.....	16
L'incontournable morue	20
Des pêcheurs et agriculteurs aux origines diverses	22
L'influence du clergé	24
Chapitre III LES COOPÉRATIVES DE PÊCHEURS EN GASPÉSIE ET L'EXEMPLE DE CARLETON.....	27
Les premiers pas	28
Les promoteurs	32
L'unité du mouvement : Pêcheurs Unis de Québec.....	35
Un exemple de coopération, la Coopérative de Pêcheurs de Carleton	36
Chapitre IV LES BASES SOCIALES.....	45
L'âge	46
Le métier	68
Métier.....	69
Les liens familiaux.....	74
Conclusion	81
Bibliographie	87
Sources.....	87
Fonds d'archives de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton	87
Archives de la municipalité de Carleton-sur-Mer.....	88
Entrevues	88
Autres documents d'époque.....	88
Les registres d'actes d'état civil.....	89
Les études	90

Liste des cartes

Carte 1 : Situation géographique de la zone à l'étude	18
Carte 2 : Répartition des premières coopératives de pêcheurs en Gaspésie	29
Carte 3 : Principales rivières à saumon exploitées dans les années 1920.....	38
Carte 4 : Nouvelles localités québécoises desservies par la Coopérative de Pêcheurs de Carleton sur les listes de membres de 1931 et de 1966	61
Carte 5 : Localités au Nouveau-Brunswick desservies par la Coopérative de Pêcheurs de Carleton sur la liste de membres de 1966	63
Carte 6 : Localisation des coopératives de pêcheurs en 1957 et 1967 en Gaspésie.....	67

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition par groupes d'âges des membres de la coopérative de Carleton des secteurs de Carleton et de Maria Caps (1923, 1929 et 1966)	49
Tableau 2 : Répartition des membres selon le lieu de résidence déclaré.....	59
Tableau 3 : Répartition des membres de Carleton et de Maria Caps selon les mentions de métier en 1923	69
Tableau 4 : Répartition des membres directement apparentés de la Coopérative de pêcheurs de Carleton selon les patronymes	76

Liste des annexes

Annexe 1 : Répartition des mentions de métiers en 1923 selon les deux listes de membres disponibles	86
---	----

Introduction

Dès la fin du XVIII^e siècle, le territoire de la Gaspésie devient le théâtre d'une lutte entre compagnies britanniques pour le contrôle de la pêche à la morue. Étendant leurs activités bien au-delà du domaine des pêcheries, ces compagnies prennent alors en charge divers aspects de la vie socio-économique des Gaspésiens et Gaspésiennes et ce, bien malgré ces derniers. Cette emprise économique est perçue par les Gaspésiens comme un joug jusqu'au début du XX^e siècle, moment où les pêcheurs se regroupent pour rehausser leur niveau de vie en mettant fin au régime qui leur est imposé. Parmi les actions envisagées, la coopération est reconnue, par l'Église notamment, comme l'une des plus intéressantes. C'est ainsi qu'a lieu la première vague du mouvement coopératif chez les pêcheurs gaspésiens. Ce premier pas est un échec, mais une deuxième phase du mouvement apparaît vers la fin des années 1930. Cette seconde implantation de coopératives en terre gaspésienne est un succès.

C'est dans ce contexte socio-économique que voit le jour, en 1923, la Coopérative de Pêcheurs de Carleton. Bon nombre d'auteurs se sont intéressés à elle. Plusieurs ont raconté son histoire, d'autres se sont attardés à son rôle économique ou encore à la ressource exploitée, c'est-à-dire le saumon. Cependant, très peu ont abordé les individus mêmes qui ont fait en sorte qu'elle a existé pendant plus de 60 ans, les membres. C'est sur ces gens que nous avons choisi de travailler en analysant les bases sociales de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton.

Dans les pages qui suivent, nous présenterons d'abord notre problématique de travail. Celle-ci inclut un rappel historiographique concernant la coopération, explique l'intérêt que représente une telle recherche et décrit rapidement les sources utilisées. Dans un deuxième

chapitre, nous présenterons le contexte gaspésien d'avant la coopération en abordant des thèmes comme la situation géographique difficile de la région, la ressource exploitée en priorité, en l'occurrence la morue, la relation entre les marchands et les pêcheurs, les origines diverses de ces derniers et l'influence du clergé sur la population. Dans le troisième chapitre, nous aborderons l'histoire de la coopération en Gaspésie : les premiers pas, les promoteurs et l'unification du mouvement avec l'organisme Pêcheurs Unis de Québec. Nous terminerons ce chapitre avec une brève histoire de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton.

Les pages suivantes constituent le cœur de notre sujet, c'est-à-dire le profil des membres de la coopérative de Carleton, basé sur l'âge, le lieu de résidence, le métier et les liens familiaux. La première partie de ce chapitre porte sur l'âge et mène au constat d'un vieillissement des membres. La seconde partie du chapitre concerne le lieu de résidence des membres. Par l'analyse de cette donnée, nous mettrons en lumière un élargissement du rayonnement géographique de la coopérative, qui débute par l'acceptation de membres des municipalités environnantes, pour ensuite s'étendre jusqu'au Nouveau-Brunswick. L'avant-dernière partie de ce chapitre porte sur le métier. Nous montrerons que bon nombre des membres sont des agriculteurs, la pêche représentant un complément de revenu dans le cadre d'une économie familiale basée sur la pluriactivité. Dans les dernières pages de ce chapitre consacrées aux liens familiaux, nous tenterons d'évaluer l'importance des pratiques coopératives chez certaines familles présentes au sein de la coopérative de Carleton. Nous nous pencherons sur les patronymes les plus imposants en nombre, de

même que sur la transmission père-fils manifestée chez les représentants intergénérationnels de certaines familles.

Chapitre I

LES BASES SOCIALES DE LA COOPÉRATION

Les objectifs de cette recherche seront exposés dans ce premier chapitre. Nous ferons d'abord un bilan historiographique de l'histoire de la coopération en vue de dégager certains aspects de la vie coopérative qu'il serait intéressant d'approfondir.

À partir de cela, nous expliquerons l'intérêt d'une recherche sur les bases sociales d'une coopérative et sur l'influence que celle-ci peut avoir sur les habitants de la localité et parfois même, de la région. Suivra une présentation du cas à l'étude, soit celui de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton. Pour terminer, nous exposerons les sources qui seront utilisées.

Rappel historiographique : histoire de la coopération

A priori, il est essentiel de définir ce qu'est la coopération. Elle est généralement définie comme l'action de se regrouper afin de travailler dans un but d'intérêts communs suivant le principe de l'égalité des responsabilités et des profits². Le mouvement coopératif a fait son apparition dans certains pays d'Europe et pris racine au cours de la Révolution industrielle. Le meilleur exemple est celui des pionniers de Rochdale au milieu du XIX^e siècle³. La pensée socialiste de Robert Owen⁴ a inspiré ces premiers coopérateurs des faubourgs industriels anglais qui tentèrent d'agir parmi le monde ouvrier. On imagine alors une société de consommation qui serait fondée sur une aide mutuelle avec des mécanismes

² Hans-H. Münker, *Principes coopératifs et droit coopératif*, Bonn, Éditions Friedrich-Ebert-Stiftung, 1986, p. 13.

³ André Gueslin, *L'invention de l'économie sociale*, Paris, Économica, 1987, p. 27.

⁴ Robert Owen, théoricien socialiste britannique, a fondé des coopératives de production au sein desquelles, il y avait des coopératives de consommation pour les travailleurs de l'entreprise. Ses idées ont grandement influencé le mouvement chartiste (mouvement réformiste d'émancipation ouvrière).

bien établis : la ristourne, un membre est égal à une voix, la liberté d'adhésion, etc. Tous ces principes de la coopération vont demeurer, et ce jusqu'à nos jours.

Plusieurs autres penseurs et modèles ont également influencé la naissance de la coopération en Europe. Sans tous les nommer et expliquer leur façon de voir les coopératives naissantes, il faut savoir que les influences furent multiples et diversifiées provenant autant de Charles Fourier que de Claude Henri de Rouvroy de Saint-Simon, de Philippe Buchez, de Pierre Joseph Proudhon, etc.⁵ Aussi l'épanouissement de la coopération en milieu urbain à partir de 1865 prendra-t-il différentes formes : la coopération solidariste (principes de Rochdale), socialiste, d'inspiration chrétienne et patronale. L'enracinement coopératif s'intensifie entre 1880 et 1913. Les coopératives de production en viennent à recevoir l'aide de l'État et le relatif échec de certaines expériences de coopération concerne essentiellement le crédit.

Ce mouvement d'envergure a donné naissance à l'économie sociale agricole. Dans ce domaine, une série d'organismes économiques et surtout sociaux se sont basés sur les principes qui suivent : développer l'idée de complémentarité des individus, favoriser une spécialité agricole, se fonder sur les solidarités traditionnelles des élites, et utiliser l'association comme un outil. On vise à créer une unité d'action malgré la diversité de l'économie agricole.

C'est justement en milieu rural que le mouvement coopératif fait ses débuts en territoire québécois à la fin du XVIII^e siècle. En effet, la Société d'agriculture de Québec est fondée en 1789. Elle est l'ancêtre des organismes à vocation agricole qui se

⁵ André Gueslin, *op.cit.*, p. 340. Fourier vécut de 1772 à 1837, Saint-Simon de 1760 à 1825, Buchez de 1796 à 1865 et Proudhon de 1809 à 1865. Ils sont tous de nationalité française.

développèrent pendant le XIX^e siècle. Ce sont des idées de démocratie et d'égalité qui vont faire leur apparition pour donner un élan au mouvement coopératif dans les campagnes québécoises. De même qu'en Europe, les paroisses ouvrières de la province, surtout celles de Montréal et de Québec, vont aussi assister à la multiplication des sociétés de secours au milieu du XIX^e siècle, comme par exemple, les mutuelles-incendie.

L'Église et l'État apportèrent leur soutien à ces sociétés : l'État par l'établissement de lois, et l'Église en s'en faisant le principal promoteur. Faisant ressortir l'aide gouvernementale, Yvan Rousseau a divisé l'essor du mouvement en plusieurs périodes. Entre 1900 et 1945, s'effectue une certaine reconquête économique par des mesures étatiques plus structurantes qu'auparavant : « ...l'État québécois redéfinit, précise et circonscrit le cadre juridique et le champ d'activité des coopératives »⁶. Une première vague d'implantations a lieu entre 1900 et 1930. Elle se caractérise par le rythme élevé des fondations, les établissements demeurant cependant vulnérables. Le clergé et les notables paroissiaux jouent alors un rôle prépondérant. Une autre vague se manifeste entre 1930 et 1945 et se caractérise par le renforcement des fédérations de coopératives locales⁷ afin de soutenir ce véritable réseau qui est en train de naître. En effet, on assiste à une fusion des établissements d'un même secteur d'activités sauf pour le cas des caisses.

Plusieurs domaines économiques ont bénéficié de ces vagues de coopération, dont celui des pêcheries. Cette activité économique se concentre dans la partie est du Québec : le

⁶ Yvan Rousseau, « Une assise économique – Essor et déclin d'une formule d'organisation économique : la coopération et la mutualité paroissiales », dans Serge Courville et Normand Séguin, directeurs, *Atlas historique du Québec, La paroisse*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, Le fonds Gérard-Dion, 2001, p. 200.

⁷ Niveau plus élevé du mouvement regroupant les coopératives d'un domaine en particulier. Par exemple, la Fédération agricole regroupe et gère les coopératives locales agricoles désirant faire partie de cet ensemble. Il en est de même pour les coopératives de pêcheurs.

Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord et surtout la Gaspésie. Tout près, la péninsule acadienne, en particulier le nord du Nouveau-Brunswick, se retrouve dans une situation à toutes fins pratiques similaire selon l'auteur Nicolas Landry. En effet, la description qu'il fait de la vie des pêcheurs dans ses ouvrages *Éléments d'histoire des pêches—La péninsule acadienne du Nouveau-Brunswick 1890-1950*⁸ et *Les pêches dans la péninsule acadienne 1850-1900*⁹ rappelle fortement celle de leurs semblables gaspésiens. Il est important de le mentionner puisque, comme nous le verrons plus loin, la coopérative de Carleton aura comme membres bon nombre de Néo-brunswickois.

C'est en parallèle avec l'apparition du mouvement coopératif dans d'autres domaines d'activités économiques que se développa ainsi la coopération chez les pêcheurs.

Intérêt d'une recherche sur les bases sociales d'une coopérative

Les bases sociales de la coopération au Québec ont été abordées par quelques historiens. C'est le cas d'Yvan Rousseau et de Roger Levasseur dans l'ouvrage *Du comptoir au réseau financier*, portant sur les caisses populaires¹⁰. Ils y ont notamment étudié l'appartenance socioprofessionnelle des membres ou des individus présents à la direction des caisses. Cet aspect a aussi été abordé dans certaines études de cas : par

⁸ Nicolas Landry, *Éléments d'histoire des pêches – La péninsule acadienne du Nouveau-Brunswick 1890-1950*, Sillery, Septentrion, 2005, 308 p.

⁹ *Idem*, *Les pêches dans la péninsule acadienne 1850-1900*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1994, 192 p.

¹⁰ Yvan Rousseau et Roger Levasseur, *Du comptoir au réseau financier*, Montréal, Éditions du Boréal, 1995, p. 388.

exemple, Claude Beauchamp en a fait état dans *Agropur*¹¹. Quelques généralités peuvent être dégagées : les fondateurs de ces coopératives sont majoritairement des gens de métier (cultivateurs pour les caisses et pour *Agropur*); un rôle de premier plan (au niveau administratif) est réservé aux élites locales et le clergé figure parmi les principaux artisans du mouvement surtout au début. Cependant, cela reste encore peu et les bases sociales d'une coopérative et son rayonnement pourraient être le sujet d'une étude de cas. C'est ce que nous nous proposons de faire.

Nous avons choisi de travailler sur un type de coopérative qui fonde ses activités sur la pratique d'un métier en particulier. Pour que se forme une coopérative fondée sur l'exercice d'un métier, ce dernier doit être très répandu dans un même secteur ou région (autre qu'en milieu urbain). L'exploitation d'une ressource particulière peut mener à une telle situation. C'est le cas des agriculteurs dans un milieu où les terres sont fertiles comme par exemple les régions des basses terres du Saint-Laurent, ou encore des pêcheurs là où l'eau et ses ressources occupent une place prépondérante.

Les ressources halieutiques comme agricoles étant exploitées sur une base saisonnière, on peut se demander si les membres de coopératives agricoles ou de pêcheurs pratiquent une autre occupation afin d'avoir un revenu d'appoint. Celle-ci pourrait être reliée soit à l'exploitation d'une autre ressource naturelle ou à un métier d'un autre domaine de la vie économique. Ainsi, les membres d'une coopérative exploitant une ressource comme le poisson, peuvent, pendant la période d'inactivité, exploiter le bois ou la terre en plus de la pêche. Dans le cas qui nous concerne, c'est-à-dire la pêche au saumon, il faut comprendre

¹¹ Claude Beauchamp, *Agropur*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1988, p. 289.

que celle-ci ne dure qu'une partie de la belle saison, en l'occurrence quelques semaines de la mi-mai à la fin juin environ. En effet, cette période correspond à celle où le saumon migre vers les rivières afin de s'y reproduire. Les pêcheurs de saumon avaient alors du temps pour se livrer à d'autres activités économiques se pratiquant aussi l'été. En alternance souvent avec l'activité motrice, quelques autres activités peuvent être sporadiquement pratiquées au cours de l'année. Dans ce cas, serait-ce la pêche qui devient en fait l'activité complémentaire à une autre ? C'est là un point que nous entendons éclaircir.

Par ailleurs, les membres d'une coopérative doivent s'acquitter d'un montant d'argent au moment de leur adhésion. Les individus plus âgés possèdent plus souvent que les jeunes leurs moyens de production. Comment se présenteront ces différents groupes d'âge au sein de la coopérative de Carleton ? Si la coopérative fonctionne bien, on peut croire que les membres satisfaits de son rendement y resteront le plus longtemps possible. Étant donné sa longue histoire, la coopérative de Carleton a-t-elle fait de son membership des membres fidèles ? A-t-elle su se renouveler aussi par l'admission de nouveaux membres plus jeunes ? Le bon fonctionnement peut-il faire en sorte que des familles presque entières se joignent au mouvement ? Si oui, on peut supposer que les pratiques coopératives sont un aspect de la vie des membres qui peut facilement se transmettre à leurs enfants. La coopération s'est-elle transmise de générations en générations ? Ce sont toutes des questions auxquelles nous tenterons de répondre.

Une coopérative peut posséder un rayonnement plus grand que celui exercé seulement au niveau des membres de la localité où elle a été fondée. L'établissement d'une

coopérative d'exploitation dans un milieu donné a un impact au niveau local et parfois même régional, notamment par l'adhésion de membres d'ailleurs. Dans ce cas, il est intéressant de voir comment se développe l'entreprise sur une échelle régionale. Les membres d'autres localités seront-ils acceptés dès le départ ? Jusqu'où peuvent s'étendre les actions d'une coopérative ? Cela se fait-il au détriment d'autres coopératives ?

Étude de cas : la Coopérative de Pêcheurs de Carleton

Nous aborderons ces questions à l'aide d'une étude de cas, en l'occurrence la Coopérative de Pêcheurs de Carleton. Pourquoi avoir choisi cette coopérative ? Cas à part par sa réussite là où les autres ont échoué lors de la première vague du mouvement chez les pêcheurs, elle a su se démarquer en matière de coopération. Divers auteurs s'y sont d'ailleurs intéressés¹². On l'a décrite souvent dans ses activités internes et externes, en abordant sa naissance, son organisation administrative, son fonctionnement, son exploitation, ses techniques de conservation, ses relations sur le plan provincial et surtout, les raisons de sa continuité pendant la période de crise de la fin des années 1920. Cependant, il semble y avoir une lacune en ce qui concerne les bases sociales de la coopérative ainsi que son influence régionale. En fait, la plupart des auteurs s'attardent sur

¹² Louis Bérubé, *Une victoire de l'âge de fer, le premier mouvement coopératif chez les pêcheurs de la Gaspésie*, Québec, Université Laval, Faculté des Sciences Sociales, 1949, 262 p.; Paul-Émile Bujold, *La société coopérative et l'exploitation de la pêche à Carleton*, Québec, Université Laval, 1953, 70 p.; Pierre Provost, *Contre vents et marées*, Québec, Éditeur Officiel du Québec, 1978, 218 p.

des descriptions événementielles de l'histoire de la coopérative, laissant très peu de place aux gens derrière cette organisation.

Sources utilisées

Précisons quelles sources seront utilisées. Consultés aux archives de la Coopérative des Pêcheurs de Carleton, les documents pertinents ont été reproduits à l'aide d'un appareil numérique et dépouillés à l'aide d'une base de données informatisée.

La grande partie du matériel est constituée de procès-verbaux. Ils englobent la période presque complète des activités de la coopérative, c'est-à-dire de 1923 à 1981¹³. Y sont inscrites diverses informations : élection du bureau de direction à chaque année, entrée et sortie de membres, mentions sur les discussions tenues concernant les activités économiques et sociales de la coopérative, bilans de chaque année, mentions de célébrations religieuses pour les membres défunts, etc. Les procès-verbaux permettent ainsi de voir qui agit et à quel niveau dans la coopérative.

Par ailleurs, différentes listes concernant les membres de la coopérative ainsi que des personnes en lien avec elle apporteront de nombreuses informations sur les individus concernés. Voici un aperçu de ces listes : premier conseil d'administration de la Société Coopérative des Pêcheurs de Carleton, membres et non-membres qui ont fait affaire avec la coopérative (1925-26), membres de la Société Coopérative des Pêcheurs de Saint-Joseph de Carleton (septembre 1923), membres affiliés (automne 1931), membres (3 juin 1929 et

¹³ Il faut préciser ici que les activités de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton ont cessé en 1989.

1966) ainsi que les rôles d'évaluation pour la municipalité (1941, 1947 et 1965-66-67).

Nous utiliserons aussi beaucoup les *Registres de Carleton*¹⁴ et des municipalités environnantes de Bona Arsenault¹⁵ afin surtout d'établir l'âge des membres et les liens familiaux qui unissent certains d'entre eux.

Quelques autres documents apportent des informations sur certains personnages de la coopérative : des articles de journaux, plusieurs fiches biographiques sur des membres de la coopérative, de la correspondance avec le clergé et une transaction avec la Caisse populaire de Maria. De plus, les plans de mise en valeur du frigidaire (nom donné au bâtiment principal de la coopérative récemment démolie) apportent des informations diverses concernant la coopérative et ses membres ou les gens affiliés à son activité.

Pour finir, quelques rencontres ont été menées auprès de personnes connaissant la coopérative. Elles ont été effectuées dans le but de parler de leur vie et de leur occupation au sein de la coopérative ou tout simplement de leurs connaissances à ce niveau : Jean-Robert Côte, fils d'un membre fondateur, Louis Côte, et lui-même membre actif de 1970 à 1989, sa sœur Juliette Côte ainsi que Pascal Alain, historien spécialisé dans l'histoire de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton.

¹⁴ Les registres compilés par Bona Arsenault sont des recueils comportant l'ensemble des actes de naissance, de mariage et de sépulture produits par une paroisse. Le travail fut fait pour bon nombre de villages de la Baie des Chaleurs.

¹⁵ Bona Arsenault, *Les registres de Carleton (1773-1900) et (1901-1982)*, CHAU-TV, Télévision de la Baie des Chaleurs, Carleton, 1983-1984, 1018 p.; *Idem, Les registres de Maria (1860-1960)*, CHAU-TV, Télévision de la Baie des Chaleurs, Carleton, 1984, 405 p.; *Idem, Les registres de Nouvelle (1869-1970)*, CHAU-TV, Télévision de la Baie des Chaleurs, Carleton, 1984, 395 p.; *Idem, Les registres de Saint-Omer incluant les actes religieux de Saint-Louis de Gonzague (1899-1984)*, CHAU-TV, Télévision de la Baie des Chaleurs, Carleton, 1984, 219 p.

Chapitre II

**CONTEXTE GASPÉSIEN AU DÉBUT DU XX^e SIÈCLE AVANT LA
COOPÉRATION**

Dans ce chapitre, nous verrons quelle était la situation de la Gaspésie tout juste avant l'apparition des coopératives, entre autres celles reliées au domaine des pêcheries. Nous regarderons plus en détails certains aspects comme l'éloignement et l'isolement géographiques subis par les habitants de la péninsule gaspésienne. Malgré cela, les Gaspésiens et Gaspésiennes bénéficient de l'exploitation de trois ressources principales, en l'occurrence la forêt, la terre et le poisson. Quant à cette dernière ressource, nous verrons la prédominance des commerçants tel que Charles Robin. Finalement, nous présenterons les prises de position du clergé catholique concernant la situation économique des Gaspésiens.

Une situation géographique difficile

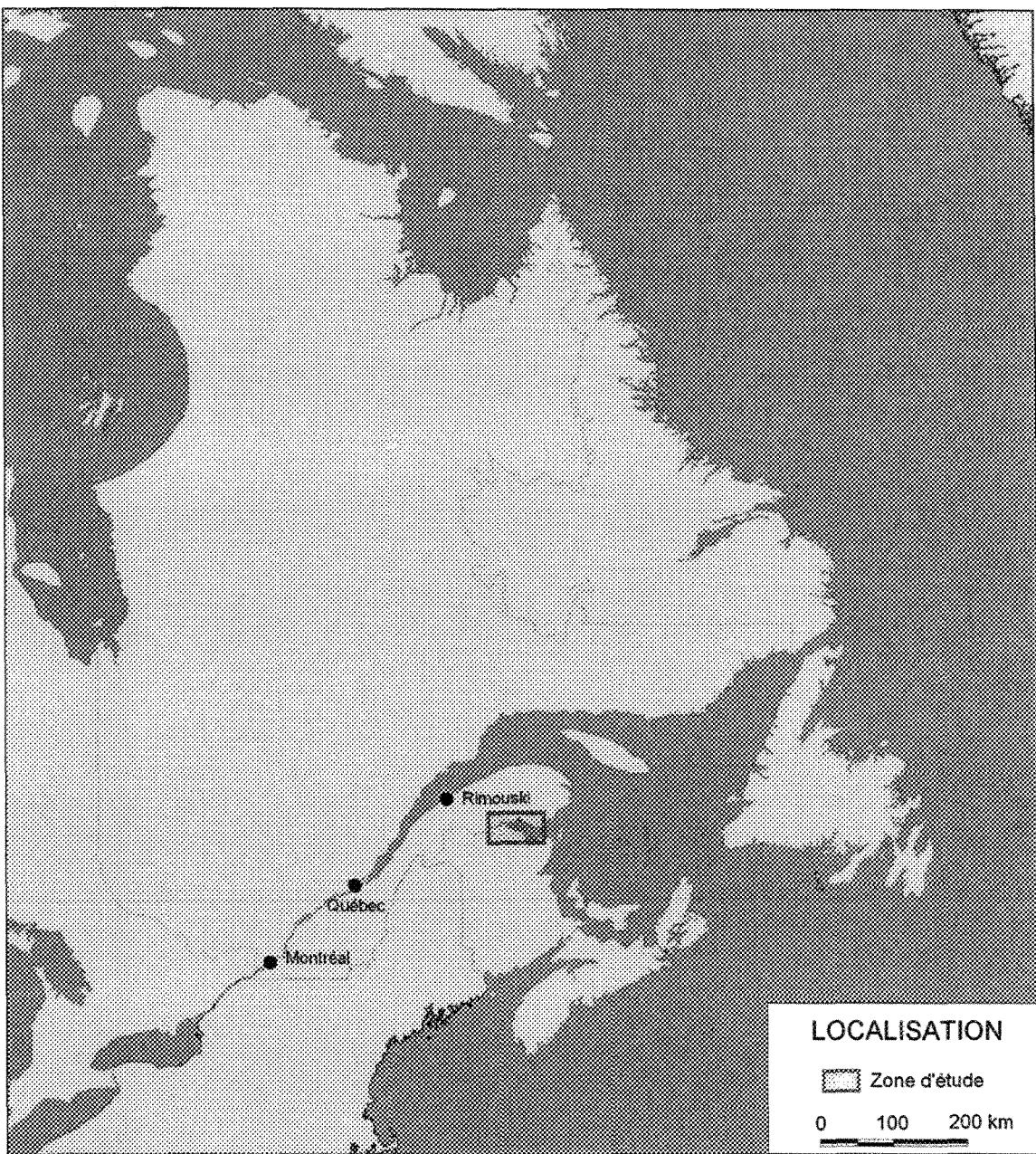
Située dans l'est du Québec, la Gaspésie est une immense péninsule totalisant 21 000 km². Rattachée à la terre par la vallée de la Matapédia, elle est entourée par le fleuve Saint-Laurent au nord, la Baie des Chaleurs au sud et le golfe du Saint-Laurent à l'extrême est. Presque entièrement boisée, on y retrouve la chaîne de montagnes les Appalaches. Celles-ci occupent le centre de la région en longeant le fleuve Saint-Laurent. Le versant nord se caractérise par un relief tourmenté et des sols plus ou moins favorables à la culture. Quant au secteur de la Baie des Chaleurs au sud, il se distingue par une portion de terres fertiles entre mer et montagnes.

C'est dans ce panorama que se trouvent, parsemés le long de la côte, de petits villages¹⁶. Au début du XX^e siècle, ces différentes agglomérations comptent un nombre peu élevé de familles allant de quelques-unes, comme par exemple le village de Rivière-à-Claude, à quelques dizaines, comme à Gaspé. Ces Gaspésiens et Gaspésiennes ont tous quelque chose en commun : ils subissent l'isolement et l'éloignement dûs à la situation géographique de la région. Aucune grande ville n'est proche. En réalité, la principale ville québécoise à proximité de la région est Rimouski qui ne compte alors que 3 099 habitants¹⁷. Cela entraîne un manque flagrant de services et ce, pour plusieurs aspects de la vie des Gaspésiens et Gaspésiennes, ainsi qu'un retard dans le développement économique.

¹⁶ Il faut mentionner que quelques villages se trouvent aussi à l'intérieur des terres. Ceux-ci sont colonisés afin d'exploiter les sols et le bois en arrière-pays, mais la vie en Gaspésie demeure presque essentiellement maritime.

¹⁷ Canada, Bureau fédéral de la Statistique, *Recensement du Canada, 1901*, volume II, p. 120.

Carte 1 : Situation géographique de la zone à l'étude



C'est par le développement des moyens de communication que des solutions à l'isolement vont s'offrir aux habitants de la Gaspésie à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. En effet, il se développe alors un éventail important de liens avec les régions centrales du Québec. Par ailleurs, divers efforts visent à faciliter les transports maritimes.

Entre 1898 et 1910, on construit des quais en grand nombre sur tout le pourtour de la péninsule et, malgré encore plusieurs améliorations à leur apporter, cette innovation a des effets positifs sur l'ensemble de la région¹⁸. Les quais facilitent le transport maritime tout en donnant la liberté aux pêcheurs, lorsqu'ils en ont la possibilité, d'agir de façon indépendante en vendant eux-mêmes leur poisson.

Le chemin de fer aussi rejoint la région pendant cette période. Après une quarantaine d'années de travaux, Gaspé est enfin atteint en 1911. Malgré le fait qu'il s'agit d'une ligne ferroviaire peu efficace avec bon nombre de problèmes de gestion, elle contribue à stimuler l'industrie forestière. Et, après de nombreuses revendications, la nationalisation du chemin de fer en Gaspésie a enfin lieu en 1929. L'autre voie terrestre à préoccuper les Gaspésiens et Gaspésiennes est une route qui ferait le tour de la région. Un véritable réseau routier se met en place à partir du milieu des années 1920. On construit ce que l'on va appeler le boulevard Perron. Bien qu'elle ne soit accessible que de mai à novembre ou décembre, cette route permet, entre autres, une forte expansion du tourisme.

Ce développement des communications maritimes et terrestres ouvre de nouvelles perspectives économiques aux Gaspésiens en facilitant l'accès aux marchés extérieurs pour l'écoulement de leur production.

¹⁸ Jules Bélanger, Marc Desjardins et Yves Frenette, *Histoire de la Gaspésie*, Montréal, Boréal Express, 1981, p. 490.

L'incontournable morue

On retrouve en Gaspésie trois ressources naturelles principales : le poisson, la terre et le bois. L'exploitation de ces ressources est limitée par des contraintes temporelles et spatiales. Pour commencer, l'exploitation des ressources se fait en climat favorable, c'est-à-dire pendant la belle saison en ce qui a trait à la pêche et à l'agriculture. Les hivers sont très longs, comme partout ailleurs au Québec et ainsi, peu productifs pour les habitants de la Gaspésie, n'était de l'exploitation forestière.

Les limitations dans l'espace relèvent de la localisation des ressources. Le bois et le poisson peuvent être exploités sur l'ensemble du territoire gaspésien incluant les eaux poissonneuses de la vallée de la Matapédia. Pour ce qui est de la terre, c'est surtout le secteur de la Baie des Chaleurs qui bénéficie des meilleures conditions d'exploitation agricole, quoiqu'on exploite la terre partout où on le peut sur l'ensemble du territoire gaspésien. De moindre importance que les autres ressources, le bois est exploité de façon sporadique par des compagnies employant des hommes de l'endroit. Avec les années, c'est une ressource qui occupe une place grandissante sur le plan économique au cours du XIX^e siècle et qui a encore sa place au début du XX^e siècle.

Malgré certains efforts de diversification économique, les activités principales se développent et se centralisent autour du poisson, en particulier la morue. D'une importance capitale, cette espèce de poisson est pêchée par la grande majorité des Gaspésiens. D'autres espèces de poisson sont pêchées également, par exemple la baleine dans le secteur de Gaspé, le saumon dans le creux de la Baie des Chaleurs grâce aux nombreuses rivières qui

s'y trouvent et le hareng sur tout le pourtour de la péninsule. À cela s'ajoutent des espèces comme le homard, le maquereau ou l'éperlan, mais de façon moins importante.

Marchands et pêcheurs

La morue n'est pas convoitée seulement par les pêcheurs gaspésiens. C'est dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle (1760-1780) que l'on a vu arriver dans la région des marchands implantant des compagnies afin d'exploiter à fond la ressource et ce, jusque dans les premières décennies du XX^e siècle.

La présence de ces commerçants a ses avantages et ses inconvénients. Voyons d'abord les avantages. Un de ceux-ci est que les pêcheurs n'ont pas à se préoccuper de savoir à qui ils vendront leur poisson à chaque année. Un autre avantage réside dans le fait que les compagnies fournissent à la population le matériel et les agrès de pêche ainsi que plusieurs biens dont elle a besoin pour vivre. Pour ce qui est des inconvénients, les compagnies pratiquent un quasi-monopole sur l'industrie de la pêche en Gaspésie. Aussi, les marchands imposent des barèmes spécifiques en offrant entre autres à la population des montants dérisoires pour leurs pêches. Enfin, ils profitent du fait qu'ils sont les seuls à pourvoir aux besoins de la population gaspésienne, pour établir des prix supérieurs pour les biens qu'ils vendent. Ils créent ainsi une dépendance de la part des pêcheurs et du reste de la population.

Par exemple, Charles Robin, un des plus importants marchands de l'histoire du commerce de la morue en Gaspésie, s'implante à Pasbébiac en 1766 et il y restera jusqu'en

1802, moment où il repartira pour Jersey¹⁹. Il contrôle alors l'ensemble de la Baie des Chaleurs par l'établissement d'un important réseau de pêche. Même après son départ, d'autres membres de sa famille prendront en charge les établissements de Pasbébiac et ce, jusqu'au XX^e siècle. Avec cette compagnie, comme avec plusieurs autres, par exemple la Le Boutillier Brothers ayant réussi à s'établir en Gaspésie mais de façon moins remarquable, s'implante un système de crédit. Les pêcheurs pouvaient en réalité payer les biens acquis chez les marchands jersiais avec de l'argent, mais bien peu le faisaient. On acquittait ordinairement les dettes en nature.

Une autre ombre se dessine dans ce tableau de l'industrie des pêcheries au début du XX^e siècle. Un malaise économique se fait sentir. Entre 1900 et 1913, on remarque une baisse des prises. Cela provoque l'irritation populaire. Un nouvel essor survient durant la Première Guerre mondiale (1914-18), puis une autre baisse. Cette dernière est liée à des problèmes d'ordres technique et économique. La réponse à tout cela serait-elle la coopération ?

Des pêcheurs et agriculteurs aux origines diverses

Avec l'exploitation des ressources naturelles disponibles en Gaspésie, se développe un phénomène de pluriactivité. La pêche et l'agriculture étant les deux occupations principales, les Gaspésiens les pratiquent en alternance : « Dans ce pays on vit de pêche et

¹⁹ André Lepage, *Le site historique du Banc-de-Pasbébiac*, Québec, Les publications du Québec, 1997, pp. 7-8.

d'agriculture, les deux associés, et tour à tour de fermier on devient pêcheur et quand la pêche est terminée on entre les récoltes et on fait boucherie »²⁰.

Toute la famille met directement ou indirectement la main à la pâte. L'homme ainsi que les plus âgés des garçons de la famille vont pêcher en haute mer et s'acquittent des gros travaux de la terre. La femme et les enfants sont mis à contribution lors du retour de la mer, s'acquittent de plusieurs tâches entourant le traitement du poisson et participent au travail agricole. Les métiers de pêcheur et d'agriculteur se transmettent de générations en générations et ce, parmi l'ensemble des différentes populations installées en Gaspésie.

Au début du XX^e siècle, on retrouve des populations d'origines différentes sur l'ensemble du territoire gaspésien. La première population est d'origine amérindienne. En Gaspésie, on les appelle les Micmacs. Ces derniers se trouvent sur le territoire depuis des milliers d'années déjà. Il s'agit d'un peuple vivant en harmonie avec la nature et exploitant le potentiel de celle-ci, dont le poisson. Arrivée depuis le Régime français, la population d'origine française favorise le développement des ressources gaspésiennes, notamment par l'établissement d'installations de pêche. Les francophones ont donc eux aussi un intérêt marqué pour la pêche. Une autre population d'importance en Gaspésie est d'origine acadienne. Au moment de la déportation de 1755, deux îlots de population acadienne se forment dans la Baie des Chaleurs, c'est-à-dire à Tracadie (Carleton) et à Bonaventure. Provenant d'un milieu semblable à celui de la Gaspésie, les Acadiens demeurent des gens de la mer en pratiquant la pêche. Par ailleurs, le paysage gaspésien voit arriver de nouveaux arrivants d'origines diverses avec la prise en charge du territoire par les Anglais en 1758,

²⁰ Pierre Provost, *op.cit*, p. 15.

dont plusieurs pratiquent encore la pêche au début du XX^e siècle : mis à part les Anglais, on remarque aussi des Écossais, des Jersiais, des Loyalistes américains, des Irlandais, etc.

L'influence du clergé

Depuis ses débuts dans la région, l'Église s'est faite une place au sein de la population gaspésienne et elle est bien organisée au début du XX^e siècle. C'est ainsi qu'en 1918, on compte, dans le comté de Gaspé seulement, dix-neuf paroisses, quatre dessertes et huit missions. Quant à celui de Bonaventure, dans la Baie des Chaleurs, il bénéficie de dix-huit paroisses, d'une desserte et de neuf missions. En tout et pour tout, on dénombre sur l'ensemble du territoire gaspésien une quarantaine de curés, quelques vicaires ainsi que des membres de communautés religieuses²¹.

Après la famille, la paroisse est le facteur d'intégration le plus important pour les habitants. L'Église fait sa part en s'impliquant à bien des égards. Les curés font preuve d'un certain leadership auprès de leurs ouailles. Ils encouragent la colonisation de nouvelles terres, les cercles agricoles, et parfois même, certaines décisions à caractère politique, surtout quand cela peut rapporter quelque chose à l'Église. Ils sont surtout très présents dans le domaine de l'éducation. L'Église veut ainsi agir sur la population dans un but de moralisation. Plusieurs écoles sont fondées et leur bon fonctionnement est assuré par les membres du clergé. Les ecclésiastiques vont même parfois occuper des postes comme ceux de présidents des commissions scolaires ou d'inspecteurs d'écoles.

²¹ Jules Bélanger, Marc Desjardins et Yves Frenette, *op.cit*, p. 554.

Il manque toutefois quelque chose à tous ces efforts religieux au début du XX^e siècle dans la péninsule et c'est une tête dirigeante sur le territoire. En 1922 finalement, survient l'érection du diocèse de Gaspé. Celle-ci est suivie de près par la consécration de Monseigneur François-Xavier Ross en 1923. Visage imposant en Gaspésie, Monseigneur Ross est un homme d'organisation et surtout, d'action. Ce religieux nationaliste va s'attaquer à des problèmes comme la santé et les voies de communication. Il fonde d'ailleurs un premier hôpital dans la péninsule à Gaspé en 1926²². Pour ce qui est des voies de communication, il encourage les autorités concernées à établir des lignes régulières de bateaux, à finaliser le chemin de fer et le boulevard Perron.

C'est dans le secteur de l'éducation qu'il est cependant le plus impliqué. Par une éducation au caractère régionaliste, Monseigneur Ross veut faire bouger les choses. Pour lui, il est important d'établir des institutions certes, mais il est surtout essentiel d'informer la population et de lui faire prendre conscience qu'elle peut prendre en main son propre destin. C'est un combat qu'il livre contre ce qu'il considère comme l'ignorance du peuple gaspésien, celle-là même qui cause, selon lui, la misère et la pauvreté. Monseigneur Ross soutient que le gros du problème réside dans l'endettement des habitants envers les compagnies faisant le commerce du poisson. L'enseignement de Monseigneur Ross se fait dans l'optique d'encourager le développement de coopératives de pêcheurs et celui de l'agriculture comme base économique pour contrer les marchands de poisson et la pauvreté qu'ils entraînent.

²² Laval Lavoie, *Monseigneur François-Xavier Ross, un bâtisseur*, Outremont, Les Éditions Québecor, 1995, p. 102.

Par exemple, certains auteurs mentionnent des cercles d'étude mis sur pieds par les pêcheurs mêmes à l'instigation du clergé, et qui deviennent pour eux un moyen intéressant pour réfléchir à leurs problèmes présents²³. Les pêcheurs de Carleton sont alors sous l'emprise principalement de compagnies du Nouveau-Brunswick au début du XX^e siècle. Ils vont conclure qu'ils doivent prendre eux-mêmes en main la vente de leurs produits et l'achat des agrès par le moyen de la coopération. En mettant ainsi toute leur expérience en commun, ils pensent arriver à augmenter les rendements.

²³ Pierre Provost. *op.cit*, pp. 7-8.; Paul-Émile Bujold, *op.cit*, p. 9. En vérité, on ne sait pas grand-chose de ces cercles d'étude donc, nous ne pouvons pas affirmer avec certitude leur existence. Pierre Provost les mentionne dans son ouvrage *Contre vents et marées* mais les *Procès-verbaux* n'en font pas mention puisque ces échanges de connaissances auraient eu lieu avant la naissance de la coopérative.

Chapitre III

LES COOPÉRATIVES DE PÊCHEURS EN GASPÉSIE ET L'EXEMPLE DE CARLETON

Ce chapitre fera état du développement de la coopération dans le secteur de la pêche en Gaspésie. Celui-ci se produit en deux phases. La première se solde par un échec. Lors de la seconde, nous verrons comment les promoteurs, c'est-à-dire le clergé et le gouvernement auront à voir avec la réussite de la coopération dans le domaine de la pêche. Pour clore ces pages, il sera question du cas choisi pour cette étude, la Coopérative de Pêcheurs de Carleton.

Les premiers pas

La coopération chez les pêcheurs gaspésiens s'implante en deux phases. La première débute dans la décennie 1910 et va jusqu'au début des années 1920. Il s'agit d'un mouvement improvisé qui souffrira des effets négatifs de la crise économique de 1929.

Les premières coopératives de pêcheurs vont tracer le chemin pour celles qui suivront plus tard. On compte parmi les plus innovatrices, les coopératives de Cap-des-Rosiers et de L'Échouerie à l'été 1923²⁴. Suivent, à l'automne de la même année, celles de Carleton, de Cap-aux-Os, d'Anse-aux-Gascons et de Newport (carte 2). Par la suite, et ce jusqu'en 1926, s'ajoutent à cette liste environ une dizaine d'autres coopératives de pêcheurs dans la péninsule gaspésienne ainsi que deux dernières avant la crise de 1929²⁵. Toutes ensemble, ces coopératives regroupent alors plus de 400 pêcheurs gaspésiens²⁶. Pour un mouvement qui débute, il s'agit tout de même environ du tiers de tous les pêcheurs de la région. Cependant, cette première vague de coopération a des défauts de charpente qui vont mener

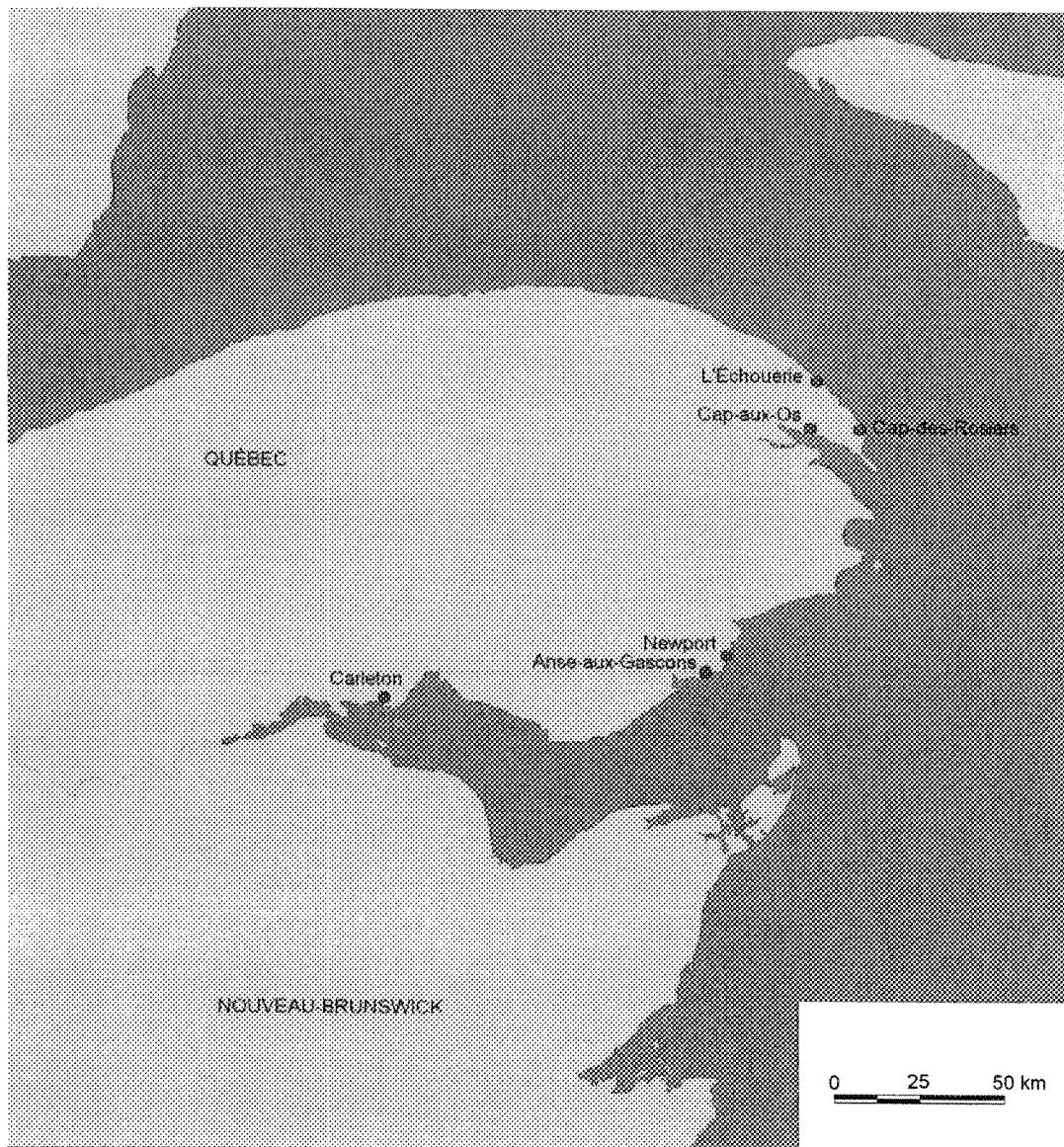
²⁴ Maryvonne Crevel, «Comment naissent et moururent les premières coopératives de pêcheurs en Gaspésie», *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 7, no 3-4, juil.-déc. 1969, p. 145.

²⁵ *Ibid.* p. 145.

²⁶ Paul Larocque, *Pêche et coopération au Québec*, Montréal, Éditions du Jour, 1978, p. 47.

le mouvement à l'échec. En effet, la Coopérative de Pêcheurs de Carleton est la seule qui survivra à la crise de la fin des années 1920. Toutes les autres coopératives de pêcheurs apparues lors de la première phase du mouvement en Gaspésie vont connaître l'échec et s'éteindre.

Carte 2 : Répartition des premières coopératives de pêcheurs en Gaspésie



Parmi les facteurs expliquant cet échec, on constate tout d'abord un manque de capitaux, aussi bien locaux qu'externes, à investir dans les coopératives. Cette insuffisance de capitaux provient du fait que les membres sont des gens peu fortunés. La situation économique de la plupart des habitants de la Gaspésie est précaire et ils n'ont pas assez confiance en cette nouvelle solution qu'est la coopération pour y investir le peu qu'ils ont. Les coopératives doivent faire leurs preuves. Par ailleurs, l'investissement pourrait venir aussi de l'extérieur, mais ce n'est pas le cas. On remarque un désintérêt de la part des gouvernements par rapport aux coopératives de pêcheurs naissantes²⁷. La Gaspésie ne peut pas compter sur les subventions gouvernementales pour maintenir les coopératives de pêcheurs.

Un autre défaut concerne tout ce qui a trait à l'organisation. En fait, cela englobe la production, la mise en vente et le manque de soin dans la préparation et la classification. S'occuper de ce travail est nouveau pour les pêcheurs. Avant, ils n'avaient qu'à livrer leur poisson aux compagnies et celles-ci faisaient le reste. En établissant des coopératives, les pêcheurs doivent s'acquitter eux-mêmes de toutes ces tâches. Dans les débuts, comme personne ne sait comment s'y prendre pour faire fonctionner une coopérative, tout le domaine administratif et organisationnel manque de coordination. Ce n'est évidemment pas le métier de pêcheur qui cloche, mais bien le rôle d'organisateur ainsi que d'administrateur. La solution peut se trouver dans la simplification de ces deux fonctions. Par exemple, une spécialisation peut s'imposer afin de diminuer considérablement les complications reliées à ce nouvel apprentissage qu'est celui de l'administration coopérative. On pourrait ne

²⁷ Maryvonne Crevel, *op.cit*, p. 149.

s'occuper que d'une seule espèce de poisson afin de privilégier un domaine particulier de la pêche, et surtout simplifier la gestion.

La troisième faille est l'absence d'affiliation des coopératives locales à une centrale. Les coopératives sont livrées à elles-mêmes. N'ayant aucune relation permanente entre elles, les coopératives ne peuvent pas marier leurs forces individuelles qui restent, bien malgré elles, minimes. Le manque d'unité entre les coopératives de pêcheurs n'aide en rien au mouvement pendant cette première phase. La solution se concrétisera lors de la deuxième vague du mouvement coopératif chez les pêcheurs avec la création de Pêcheurs Unis de Québec. Nous y reviendrons.

Le dernier défaut de charpente de cette première phase coopérative est, selon certains auteurs, comme par exemple Maryvonne Crevel, le manque d'esprit de coopération. Ce dernier manquerait à la réussite de la création et surtout, de la continuité des coopératives de pêcheurs en Gaspésie. M. Crevel soutient ainsi qu'il s'agit sûrement de l'aspect le plus marquant de l'échec des coopératives de la première vague²⁸. Les pêcheurs ne se concertent pas assez. On ne discute pas suffisamment au sujet de la coopération, probablement parce qu'on ne connaît pas beaucoup le sujet ou que l'intérêt n'est pas encore assez grand. Selon Crevel, malgré l'échec de la première vague, on remarque une naissance de l'esprit de coopération qui ouvrira plus tard la voie à la deuxième phase coopérative.

²⁸ Maryvonne Crevel, *op.cit*, pp. 148-149. Elle s'appuie sur l'opinion de Monseigneur François-Xavier Ross en ce qui a trait au manque d'esprit de coopération chez les pêcheurs gaspésiens.

Les promoteurs

Le second mouvement fait son apparition vers la fin des années 1930 pour se poursuivre jusqu'en 1945. Né en période de prospérité, il a bénéficié des encouragements du clergé, des subventions gouvernementales et de l'aide du Service Social-Économique (SSE) de l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière²⁹, ce qui a permis de faire de la coopération chez les pêcheurs gaspésiens, une réussite.

Des premières décennies du XX^e siècle jusqu'à la fin de cette deuxième phase du mouvement, la coopération en Gaspésie point aussi dans des domaines de l'activité économique autres que la pêche. Par exemple, on la voit se développer dans les secteurs agricole et forestier³⁰. Les coopératives agricoles et forestières sont parfois en lien étroit entre elles ou de connivence avec celles des pêcheurs. D'autres fois, elles sont pratiquement les mêmes, regroupant ainsi, par exemple, pêcheurs et agriculteurs. On voit aussi la coopération se manifester dans le domaine de l'épargne et de la consommation par l'apparition des caisses populaires³¹.

Promoteur majeur de la coopération en Gaspésie lors de la seconde phase du mouvement comme ce fut le cas pour la première, le clergé agit à deux niveaux. Il encourage d'abord le lancement des coopératives et, par la suite, il les encadre et s'intéresse à leur gestion. L'instigateur numéro un de cette entreprise est Monseigneur

²⁹ Paul Larocque, *op.cit.*, p. 113. Crée en 1938, le Service Social-Économique de l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est un département d'éducation coopérative et d'incitation à la coopération.

³⁰ Georges Lafontaine, *Le coopératisme et l'organisation économique de la Gaspésie*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1941, p. 87.

³¹ Pierre Poulin, *Histoire du mouvement Desjardins, Tome I-Desjardins et la naissance des caisses populaires 1900-1920*, Montréal, Québec/Amerique, 1990, p.156.

François-Xavier Ross, évêque de Gaspé. L'exemple d'implication le plus marquant de Monseigneur Ross à ce niveau est l'idée de l'École Supérieure des Pêcheries³². Celle-ci permet aux pêcheurs ou aux apprentis pêcheurs d'apprendre le métier de façon à moderniser leurs techniques, autant en ce qui a trait à la pêche qu'à sa gestion, tout cela en lien avec la coopération. C'est ainsi que, dès les débuts, Monseigneur Ross prend le mouvement en main. Les curés de la Gaspésie vont pratiquement tous suivre son exemple en encourageant la coopération.

Quant à l'encadrement et à la gestion des coopératives de pêcheurs, le clergé intervient par deux actions, en l'occurrence l'organisation de cercles d'étude au niveau local et l'unification des coopératives de pêcheurs. L'organisation de cercles d'étude, rencontres supervisées par des chefs locaux où l'on discute de la coopération³³, vise à pratiquer les esprits au mouvement coopératif³⁴. Afin d'achever ce conditionnement, un membre du clergé va même agir au sein de coopératives de pêcheurs. Celui-ci s'implique plus souvent qu'à son tour dans l'organisation coopérative de sa paroisse. Il peut occuper des postes, comme par exemple, celui d'aumônier ou d'aviseur moral³⁵. Le clergé ira même jusqu'à promouvoir la coopération parmi toute la population d'une paroisse ou parfois, de plusieurs.

Par ailleurs, les coopératives de pêcheurs de la Gaspésie reçoivent aussi l'aide des gouvernements. L'État encourage l'organisation coopérative de concert avec le clergé. Le

³² Crée en 1938, presqu'en même temps que le Service Social-Économique, elle est annexée à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

³³ Nous allons y revenir.

³⁴ Pêcheurs Unis de Québec, *Les coopératives de pêcheurs du Québec*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1959, p. 15.

³⁵ *Ibid.* p. 42.

gouvernement provincial en particulier est actif en faveur de la coopération lors de la deuxième vague. Après la récession économique de 1921, à l'instar du gouvernement fédéral, un service provincial responsable des pêcheries maritimes est créé l'année suivante³⁶. L'organisation coopérative est régie par une nouvelle loi qui aura des effets à long terme lors de la deuxième phase du mouvement en Gaspésie : *Loi pour aider au développement des pêcheries dans cette province*³⁷. Cette loi a pour but de pourvoir entre autres, à l'organisation des coopératives de pêcheurs.

On voit les résultats de cette loi de façon concrète dans le quotidien des membres coopérateurs et dans le fonctionnement coopératif : suppression des intermédiaires, rémunération plus appropriée, amélioration du service et de la qualité des produits, augmentation de la production, extension du marché, amélioration du transport, apparition d'entrepôts adéquats et variation des produits. D'autres résultats se font aussi sentir, mais ils sont plus subtils, se retrouvant au plan social. Avec l'aide gouvernementale, on remarque une expansion rapide de l'éducation de la population à la coopération. L'apprentissage des principes de la coopération se développe.

L'aide apportée aux pêcheurs de la Gaspésie à ce moment provient aussi du Service Social-Économique³⁸. Son objectif premier est d'aider à la relance du mouvement lors de la deuxième vague de coopération chez les pêcheurs de la Gaspésie en assurant une éducation coopérative³⁹. Le SSE est résolu et très actif dans le domaine.

³⁶ Pêcheurs Unis de Québec, *op. cit*, p. 12.

³⁷ « Loi pour aider au développement des pêcheries dans cette province », sanctionnée le 29 décembre 1922, *Statuts de la province de Québec*, Chap. 36, p. 313.

³⁸ Pêcheurs Unis de Québec, *op. cit*, p. 95.

³⁹ *Ibid.* pp. 57-58.

Le SSE entend d'abord former des chefs locaux. Puisqu'il est très important de pouvoir retrouver des spécialistes dans le domaine coopératif, ceux-ci sont formés à l'École Supérieure des pêcheries. Le SSE y assure l'enseignement et y fait la propagation de la doctrine coopérative. Ensuite, les chefs locaux, après leur formation, doivent organiser des cercles d'étude. C'est par l'éducation populaire qu'on veut faire des pêcheurs de bons coopérateurs : « Par le biais de l'éducation, on veut que le pêcheur-sociétaire prenne en mains ses responsabilités »⁴⁰.

L'unité du mouvement : Pêcheurs Unis de Québec

Comme on le sait, les coopératives de pêcheurs de la Gaspésie agissent dans un premier temps individuellement, de façon séparée. Afin de renforcer le mouvement, il devient vite évident qu'il faut créer une sorte d'unité entre elles.

L'unification des coopératives de pêcheurs passe par la création de Pêcheurs Unis de Québec⁴¹, à l'instigation du SSE :

Enfin, pour raffermir l'unité du mouvement, il [le SSE] s'est hâté de regrouper en une fédération les trois premières coopératives, celles de Carleton (qui n'avait pas connu d'éclipse), de Rivière-au-Renard et de l'Anse-aux-Gascons. Ainsi fut fondé Pêcheurs Unis de Québec en avril 1939, après la passation d'une loi spéciale à Québec qui incorporait l'organisation sous l'égide de la loi des syndicats coopératifs de la province de Québec⁴².

⁴⁰ Paul Larocque, *op.cit*, p. 126.

⁴¹ Association ou regroupement des coopératives de pêcheurs du Québec agissant comme une centrale.

⁴² Paul Larocque, *op.cit*, p. 74.

Comme mentionné précédemment, Pêcheurs Unis de Québec, apparu en 1939, agit au sein des coopératives de pêcheurs de la province comme une centrale. On l'appelle aussi la Fédérée. Pêcheurs Unis doit son existence au regroupement en fédération des coopératives de pêcheurs du Québec⁴³. La Fédérée agit de la même façon qu'une coopérative mais ce, à un deuxième degré organisationnel. On assiste à l'instauration d'un véritable réseau au sein des régions côtières du Québec.

Les buts de la Fédérée sont simples. On tient d'abord et avant tout à supprimer des intermédiaires entre les coopératives et les consommateurs. De ce fait, on veut mettre sur le marché la production des pêcheurs par un seul canal et surtout, ouvrir le marché montréalais aux produits de la mer. Cette centrale cherche aussi à assurer aux pêcheurs une meilleure rémunération. Pour ce qui est du produit en tant que tel, on cherche à en améliorer la distribution ainsi qu'à en assurer une meilleure qualité. La Fédérée pense aussi aux consommateurs puisque son dernier objectif est de leur assurer un bon service⁴⁴.

Un exemple de coopération, la Coopérative de Pêcheurs de Carleton

La Coopérative de Pêcheurs de Carleton est apparue le dimanche 30 septembre 1923 à Carleton sous le nom de Société Coopérative de Pêcheurs de Carleton⁴⁵. De la fondation jusqu'au début des années 1930, la Coopérative de Pêcheurs de Carleton voit son histoire marquée par trois événements majeurs : la construction de la conserverie, celle de

⁴³ Le plus grand nombre se trouve en Gaspésie, mais on en retrouve aussi dans le Bas-Saint-Laurent ainsi que sur la Côte-Nord.

⁴⁴ Paul-Émile Bujold, *op.cit*, p. 18.

⁴⁵ Le nom se modifiera avec le temps pour Coopérative de Pêcheurs de Carleton. C'est ce dernier que nous utiliserons ici.

l'entrepôt frigorifique que l'on appellera plus communément le frigidaire, et la menace de la faillite.

Commençons par la petite histoire de la conserverie. En plus de l'objectif de mettre en conserve le saumon, plusieurs propositions dès la première assemblée générale viennent appuyer la suggestion de construire une fabrique de conserves pour d'autres produits⁴⁶. Ainsi, on pense à mettre en conserve des légumes pour empêcher la détérioration du matériel, qui ne fonctionnera qu'un temps de l'année si on ne met « en canne » que du saumon. De plus, il faut penser à aider les membres qui sont souvent pêcheurs et cultivateurs à la fois. Finalement, on met en conserve, lorsque la conserverie est sur pied, des fèves en gousse. Cela permet à la conserverie de s'entretenir d'abord, de diversifier ses activités et d'aider les agriculteurs de la localité⁴⁷. Ainsi, la coopérative de pêcheurs apporte de l'aide non seulement à ceux qui exercent ce métier, mais également à ceux qui travaillent la terre.

Carleton choisit donc de mettre en conserve son saumon. Il faut mentionner que le secteur de la Baie des Chaleurs et en particulier celui de Carleton sont axés sur la ressource saumonée qui est une espèce de luxe⁴⁸. Ce secteur est parsemé de rivières à saumon comme par exemple, la Matapédia, la Nouvelle, la Restigouche (carte 3). Les pêcheurs de Carleton, en s'inspirant des techniques des pêcheurs néo-brunswickois, ont développé une façon de

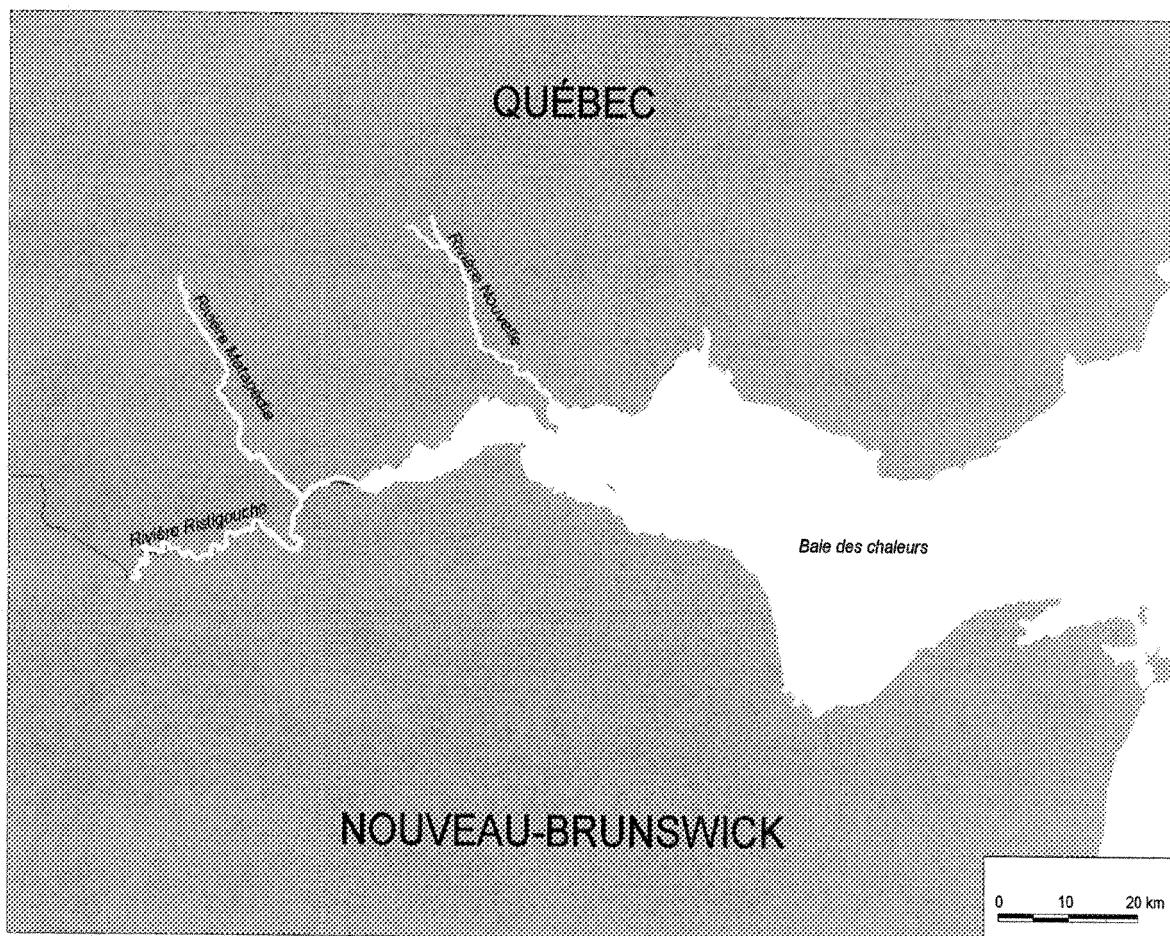
⁴⁶ *Procès-verbaux*, tome I (30sept. 1923-15 fév. 1938), Fonds d'archives de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton, p. 4.

⁴⁷ À ce sujet, nous avons constaté que dans la liste des fondateurs, certains se présentent comme étant des pêcheurs de homard ou d'éperlan. C'est dire que bien avant les décennies 1940 et 1950, qualifiées comme celles de la diversité des ressources de la coopérative, le saumon n'était peut-être pas l'unique prise des membres.

⁴⁸ Pêcheurs Unis de Québec, *op.cit.*, p. 6.

pêcher le saumon qui leur est devenue propre. Abandonnant les rets⁴⁹, ils ont adopté et modifié avec les années une méthode plus efficace pour augmenter leur rendement. À partir de là, on va utiliser ce que l'on appelle la *pêche* pour empêcher le saumon de se meurtrir⁵⁰. De cette façon, il garde la couleur de sa peau intacte et est plus attrayant pour le consommateur.

Carte 3 : Principales rivières à saumon exploitées dans les années 1920



⁴⁹ Pêcheurs Unis de Québec, *op.cit*, p.8.

⁵⁰ Paul-Émile Bujold, *op.cit*, pp. 22-24. Technique faisant en sorte que le saumon se retrouve face à un filet géant en forme d'entonnoir se rétrécissant au large. Puisque son instinct le pousse justement dans cette direction, les pêcheurs attendent le saumon à cette extrémité pour le capturer.

Pour la mise en conserves, la coopérative devra construire une conserverie, ce qui sera fait en 1924⁵¹, et se munir d'une glacière (entrepôt frigorifique construit en 1932). Cet investissement, quoique rentable à long terme, nécessite des capitaux très élevés pour les pêcheurs déjà appauvris par la situation des dernières décennies⁵². Quinze membres signent des billets provisoires pour terminer le paiement des infrastructures de la future fabrique de conserve⁵³. C'est là qu'entre en ligne de compte la Caisse populaire de Maria⁵⁴. Cela sera d'ailleurs le principal facteur ayant permis la survie de la coopérative pendant cette mauvaise passe. En réalité, les directeurs de la coopérative ont consenti à donner en garantie tous leurs biens personnels afin d'emprunter l'argent dont ils avaient besoin pour maintenir en vie la coopérative pendant ces dures années. Comme l'ont signalé les auteurs qui ont abordé le sujet, les autres coopératives gaspésiennes, en comparaison avec celle de Carleton, voyaient leurs membres très réticents devant des investissements dont ils n'avaient pas les moyens. Par ailleurs, les pêcheurs de saumon ont tout de même bénéficié d'un avantage pendant cette période. En effet, le prix de la ressource saumonée est resté stable tout au long de la décennie 1930, malgré la Crise.

Si la coopérative survit, il n'en va pas de même de sa conserverie. Malgré les idées proposées avant sa construction, on n'arrive pas à faire fonctionner la conserverie plus de

⁵¹ *Procès-verbaux*, tome I, *op.cit*, p. 7.

⁵² Comme cela fut mentionné dans les premières pages de ce mémoire, certaines compagnies exercent un joug incessant sur les pêcheurs de la péninsule gaspésienne. Elles vendent aux Gaspésiens tout ce dont ils ont besoin non seulement pour pêcher, mais aussi pour vivre en échange du produit de leurs pêches qu'ils soutiennent à des prix pratiquement dérisoires. Le contrôle sur les Gaspésiens s'étend alors à bien des aspects de la vie.

⁵³ *Procès-verbaux*, tome I, *op.cit*, p. 7.

⁵⁴ Maria est la paroisse voisine située à l'est de Carleton.

six mois par année. C'est ainsi que ses activités ont été discontinuées en 1929⁵⁵. La fabrique de conserve ferme définitivement ses portes en 1932⁵⁶. Elle n'aura fonctionné que quatre ans.

Les membres de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton doivent trouver une solution de rechange à la conserverie. Sans elle, l'importance de la congélation à l'aide d'un entrepôt frigorifique se fait sentir afin de conserver le poisson. Le bâtiment, que l'on appellera le frigidaire, est construit en 1932⁵⁷. Il est alors financé par Eugène Morin, le secrétaire-gérant de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton. Celui-ci finance 25 % de la construction. Pour ce qui est du 75 % restant, c'est le gouvernement provincial qui en assume la responsabilité⁵⁸. Ce dernier s'engage à payer le chauffage et le salaire du mécanicien pour une période de cinq ans⁵⁹. La coopérative doit absolument accepter cette aide : elle ne peut absorber elle-même les coûts de cette construction à cause de la perte de la conserverie. En plus d'Eugène Morin, quelques actionnaires de la coopérative donnent une souscription spéciale pour rendre à terme la construction de la glacière.

Le frigidaire devient rapidement un outil des plus intéressants pour la conservation du poisson, ainsi que parfois d'autres aliments. En 1937, l'aide du gouvernement provincial cesse⁶⁰. Eugène Morin est alors conscient du prix trop élevé que la bâtie lui coûte pour son fonctionnement. Étant donné que pêcheurs et cultivateurs l'utilisent, des pressions forcent le gouvernement à racheter l'entrepôt frigorifique. C'est alors qu'Arthur Bernard,

⁵⁵ Pierre Provost, *op.cit*, p. 30.

⁵⁶ *Procès-verbaux*, tome I, *op.cit*, p. 115. De façon indirecte mais formelle dans Pierre Provost, *op.cit*, p. 30.

⁵⁷ Pierre Provost, *op.cit*, p. 35.

⁵⁸ *Procès-verbaux*, tome I, *op.cit*, p. 113.

⁵⁹ Pierre Provost, *op.cit*, p. 35.

⁶⁰ *Ibid.* p. 35.

un des membres fondateurs, rachète le frigidaire du gouvernement fédéral, pour ensuite le louer à la coopérative⁶¹.

Ayant franchi les années de crise, la coopérative de Carleton profita de l'aide de la Fédérée. Cette contribution montre comment et à quels niveaux la fédération de Pêcheurs Unis pouvait interagir avec les coopératives gaspésiennes. En effet, pendant les premières années d'activité de la Fédérée, la coopérative de Carleton bénéficia de son entremise au niveau des ventes sur le marché canadien. Il est certain que cela favorisa sa réussite : « Durant les premières années qui suivirent sa fondation, la coopérative de Carleton a écoulé son saumon sur le marché canadien surtout et par l'entremise de la Coopérative Fédérée de Québec »⁶². Avec les années, la Coopérative de Pêcheurs de Carleton est devenue presque indépendante de la Fédérée dans l'ensemble de ses activités. Sa situation stable lui a permis d'obtenir un statut particulier en tant que coopérative : « Les pêcheurs de saumon de cette coopérative, ayant leurs propres marchés et leurs prix stables, obtiennent en 1942 un statut particulier dans l'organisation de Pêcheurs-Unis tout en y restant affiliés ».⁶³

Le dessin d'une faillite

Les années 1940 et 1950 furent marquées par l'expansion géographique de la coopérative. C'est aussi au même moment que la coopérative tente une diversification des ressources exploitées en acceptant des membres qui pêchent une autre espèce que le

⁶¹ Il est alors maire de Carleton Canton.

⁶² Paul-Émile Bujold, *op.cit*, p. 13.

⁶³ Jules Bélanger, Marc Desjardins et Yves Frenette, *op.cit*, p. 643.

saumon. Cependant, les dernières décennies de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton, des années 1960 jusqu'à la faillite en 1989, sont jalonnées de plusieurs événements qui entraîneront à plus ou moins long terme, la perte de la coopérative.

Tout d'abord, il faut mentionner que dans les années 1960, la pêche commerciale du saumon se porte mal. En effet, l'espèce tant convoitée commence à se raréfier. À cela s'ajoute qu'au cours de la même décennie, le gouvernement canadien reconnaît aux Amérindiens, en vertu de leurs droits ancestraux, le droit de pêcher le saumon à l'année⁶⁴. Cependant, c'est en 1971 qu'est adoptée la mesure qui, à long terme, provoquera la faillite de la coopérative⁶⁵. Un ban sur la pêche au saumon est imposé entraînant l'interdiction de la pêche commerciale de ce poisson. Il faut rappeler qu'on pêchait déjà beaucoup moins le saumon puisqu'il était de plus en plus rare depuis plusieurs années déjà. La coopérative va même jusqu'à acheter du poisson à des pêcheurs qui ne sont pas membres pour essayer de compenser ce manque, en plus de privilégier d'autres espèces de poisson. La coopérative agit de cette façon afin d'acheminer vers ses locaux assez de produits de la mer pour le bon fonctionnement des équipements et des bâtiments ainsi que pour des raisons de rentabilité.

Après la fermeture de la pêche commerciale du saumon, les activités de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton se sont diversifiées. Pour ce qui est des pêcheurs de saumon, ils se recyclent, pour la plupart, en pêcheurs d'éperlan et de hareng. C'est durant cette période sombre qu'on se tourne aussi vers la pêche à la morue. Cela avait déjà commencé dans les années 1960 lorsque le saumon a commencé à manquer. De plus, la coopérative élargit son

⁶⁴ Pierre Provost, *op.cit*, p. 107.

⁶⁵ Procès-verbaux, tome IV (3 mars 1961-20 nov.1981), Fonds d'archives de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton, p. 293.

territoire jusqu'à Pasbébiac et Saint-Godefroy et s'occupe même de quelques pêcheurs de turbot de Sainte-Anne-des-Monts dans les années 1970⁶⁶. Voici comment P. Provost explique cette situation :

Lors du ban de la pêche commerciale du saumon, la coopérative n'avait plus que des pêcheurs-sociétaires, qui ne pêchaient plus. Exception faite des pêcheurs d'éperlan. Elle écoulait bon nombre de quantités de poissons qu'elle achetait aux pêcheurs de la région. Ces derniers n'étaient pas sociétaires⁶⁷.

Même si le gouvernement construit vers la fin des années 1970 une nouvelle usine pour la transformation de la morue, le poisson se fait tellement rare que la Coopérative de Pêcheurs de Carleton n'est plus rentable. En 1975, le gouvernement fédéral vend à la coopérative le frigidaire qui est acheté au prix de la valeur du terrain, c'est-à-dire 8 000 \$ plus 1 \$ pour la bâtisse⁶⁸. En 1975-76, la coopérative achète la poissonnerie située en face de ses locaux et qui appartenait alors à un particulier.

Ces investissements représentent le dernier effort de guerre et nuiront plus qu'autre chose. La Coopérative de Pêcheurs de Carleton fait faillite en 1989. Suite à cela, les propriétés suivantes sont vendues à Guy Aubut⁶⁹ : le frigidaire, la nouvelle usine, la petite usine, la poissonnerie qui avait été nouvellement achetée, la machine à glace et les camions.

Ainsi donc, la coopérative a vécu de 1923 à 1989. Durant cette période, des événements majeurs ont parsemé son histoire. Rappelons la construction de la conserverie

⁶⁶ Plan de mise en valeur du « frigidaire » de Carleton - Entrepôt frigorifique de la Coopérative des Pêcheurs de Carleton dernière période 1970-1990, FACPC, p. 1.

⁶⁷ Pierre Provost, *op.cit*, p. 113.

⁶⁸ Plan de mise en valeur du « frigidaire » de Carleton - Entrepôt frigorifique de la Coopérative des Pêcheurs de Carleton dernière période 1970-1990, *op.cit*, p. 3.

⁶⁹ Un particulier sur lequel nous ne possédons aucune information.

en 1924 suivie de celle de l'entrepôt frigorifique qui prend sa place en 1932. Par ailleurs, les belles années de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton, c'est-à-dire les décennies 1940 et 1950, sont marquées par l'expansion géographique de ses actions et ce, jusqu'au Nouveau-Brunswick. La fin s'annonce dès les années 1960 avec la rareté de la ressource saumonée. C'est cependant en 1971 qu'est porté le coup de grâce avec le ban sur la pêche au saumon. Après quelques tentatives pour redorer le blason de la coopérative, les pêcheurs se rendent à l'évidence : la Coopérative de Pêcheurs de Carleton ferme définitivement ses portes en 1989.

Chapitre IV

LES BASES SOCIALES

Nous nous pencherons sur les bases sociales de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton par l'étude de l'âge des membres et de leur état civil, puis de leurs lieux de résidence et des métiers qu'ils exercent. Pour terminer, nous aborderons la transmission de la pratique coopérative chez les familles les plus imposantes du membership en examinant les liens de parenté qui les unissent.

L'âge

De tous les membres répertoriés dans les listes que nous avons utilisées pour nos recherches, il ne sera question dans cette partie que des membres de Carleton et du secteur Maria Caps. Les âges des membres du reste du Québec et du Nouveau-Brunswick ne seront donc pas analysés ici. En effet, il faut comprendre qu'il aurait été laborieux, dans la plupart des cas, de trouver l'âge de ces autres membres répartis en de nombreuses localités.

L'âge des membres de Carleton et de Maria Caps sera analysé pour trois années correspondant à des listes disponibles⁷⁰. Voici les années étudiées avec le nombre de membres : 34 membres en 1923, 56 membres en 1929 et 40 membres en 1966. Puisque les listes de membres ne contiennent pas l'information reliée à l'âge, nous avons dû accomplir un travail de jumelage à partir de deux autres sources : le rôle d'évaluation municipale de 1947⁷¹ ainsi que les *Registres de Carleton* de Bona Arsenault qui recèlent des dates précises sur les naissances, les mariages et les décès des habitants de Carleton⁷².

⁷⁰ *Liste des membres, (septembre 1923, 3 juin 1929, 1966)*, Fonds d'archives de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton, 9 pages.

⁷¹ *Rôle d'évaluation pour la municipalité – Carleton-sur-mer (1947)*, 28 pages.

⁷² Bona Arsenault, *Les registres de Carleton (1773-1900) et (1901-1982)*, op.cit.

Nous avons aussi cherché à reconstituer, mais sans succès, une liste de membres en 1947, année où nous disposions d'un rôle d'évaluation municipale pour obtenir des informations sur les âges et professions. Nous avions les listes de 1929 et de 1966 ainsi que les *Procès-Verbaux*, où l'on mentionne à l'occasion l'entrée ou le départ d'un membre de la coopérative. À partir de la comparaison entre ces sources et le rôle d'évaluation, nous avons finalement constaté que sur 29 personnes présentes dans ce rôle que nous savions avoir été membres à un moment ou à un autre, neuf d'entre elles étaient probablement membres en 1947, puisqu'elles figurent dans les listes de 1929 et de 1966. Pour ce qui est des autres, nous pouvons dire que trois n'étaient plus membres ou qu'elles ne l'étaient pas encore. Mais les données restaient plus souvent qu'autrement incertaines, aussi avons-nous dû abandonner l'idée de reconstituer des listes de membres entre 1929 et 1966⁷³. Ce sera de la même façon que nous fonctionnerons pour ce qui est de la donnée métier. Nous y reviendrons.

La moyenne d'âge des membres lors des trois années finalement retenues témoigne d'un vieillissement du membership. Lors de l'année de fondation, elle est de 44 ans. Il est alors tout à fait normal qu'un grand nombre de membres se retrouve dans les cohortes de la population d'âge moyen puisqu'il s'agit d'une période de vie où les gens sont très actifs et ce, à plusieurs niveaux dont celui du travail. Par ailleurs, ces individus sont aussi en âge de posséder certains acquis qui peuvent se présenter sous différentes formes nous intéressant ici : d'abord, certains acquis financiers et matériels permettant aux personnes concernées de donner naissance à la coopérative de Carleton en y investissant un montant déterminé; mais

⁷³ Nous verrons dans la partie sur le métier que nous avons tenté la même démarche afin d'utiliser le rôle d'évaluation de 1947 mais sans grand succès.

aussi des acquis sous forme d'expériences de vie favorisant la mise en commun des connaissances du domaine concerné, c'est-à-dire la pêche.

En 1929, la moyenne d'âge est demeurée sensiblement au même niveau puisqu'elle atteint 45 ans. Mais nous remarquons une hausse abrupte pour la dernière année, chiffrant la moyenne d'âge à 56 ans. L'examen des moyennes d'âge fait donc ressortir un net phénomène de vieillissement entre 1929 et 1966, que nous analyserons plus finement en scrutant l'évolution de la répartition des membres par groupes d'âges.

Nous avons regroupé les membres en trois grands groupes d'âge : jeune, d'âge moyen et âgé. Ces groupements sont eux-mêmes divisés en tranches d'âge. Tout d'abord, voyons ce que nous avons appelé la population jeune. Celle-ci regroupe deux tranches d'âge c'est-à-dire les 19 ans et moins et les 20 à 29 ans. La population d'âge moyen inclut deux tranches d'âge également : les 30 à 39 ans et les 40 à 49 ans. La population âgée est divisée en trois tranches d'âge, en l'occurrence les 50 à 59 ans, les 60 à 69 ans ainsi que les 70 ans et plus. Ces divisions se sont imposées par l'observation de nos données.

Tableau 1 : Répartition par groupes d'âges des membres de la coopérative de Carleton des secteurs de Carleton et de Maria Caps (1923, 1929 et 1966)

Groupes d'âge	1923	1929	1966
19 ans et moins	0	1	0
de 20 à 29 ans	3	2	0
de 30 à 39 ans	12	13	3
de 40 à 49 ans	10	17	7
de 50 à 59 ans	5	11	10
de 60 à 69 ans	4	3	2
70 ans et plus	0	2	8
ne sait pas ⁷⁴	0	7	10
total connu :	34	49	30
grand total :	34	56	40 ⁷⁵
19 ans et moins	0%	2%	0%
de 20 à 29 ans	9%	4%	0%
de 30 à 39 ans	35%	27%	10%
de 40 à 49 ans	29%	35%	23%
de 50 à 59 ans	15%	22%	33%
de 60 à 69 ans	12%	6%	7%
70 ans et plus	0%	4%	27%
total connu :	100%	100%	100%
ne sait pas	0%	14%	33%
grand total :	100%	-	-
se retrouvant dans la liste suivante	91%	14%	-

Julie Landry

L'examen des données ainsi regroupées fait ressortir le même fait saillant qu'indiqué par les moyennes d'âges : le vieillissement, au fil des décennies, du membership de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton. Ce vieillissement des membres est le résultat de deux tendances observables en fonction de l'âge : il y a de moins en moins de jeunes, et de plus en plus de personnes âgées.

⁷⁴ Une particularité s'est présentée à nous lors de l'étude de l'âge des membres en 1929. La liste en question ne comporte que les noms des membres ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent et le capital associé à celles-ci. Donc, nous ne disposions pas de l'âge mais avons fait comme pour les autres années à l'étude et avons comparé avec les *Registres* de Bona Arsenault pour obtenir nos données. Cependant, il nous est apparu impossible dans sept cas précis, de trouver l'âge de ces membres à l'aide des *Registres*. En plus, ces personnes n'étaient mentionnées membres qu'en 1929. Un problème similaire s'est présenté pour 1966, ce qui explique que, lors des deuxième et troisième années à l'étude, l'on retrouve des personnes dont nous ignorons l'âge.

⁷⁵ En réalité, si nous ajoutons les membres des autres secteurs, nous retrouvons lors de cette année 113 membres au sein de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton.

Alors qu'on trouve quelques individus de la population jeune en 1923 parmi le membership, il en va tout autrement en 1966. Lors de l'année de la fondation, nous avons dénombré 9 % de membres parmi la population jeune. Déjà en 1929, nous observons une légère baisse, c'est-à-dire que cette même population se chiffre à 6 %. Le fait le plus marquant au sujet de la population jeune s'observe en 1966 alors qu'elle brille en totalité par son absence. La population jeune n'a dorénavant plus aucun représentant, pas même parmi les 20 à 29 ans.

Nous nous sommes demandée pourquoi les personnes de ces groupes d'âges sont si peu représentées au sein du membership. Nous avons émis l'hypothèse que c'est parce qu'elles ne sont pas, pour la plupart d'entre elles, encore maîtres de leurs moyens de production et de leurs prises, ou qu'elles n'ont pas encore fondé de ménage. On peut penser que tant que les enfants résident au foyer de leurs parents, c'est le père, figure familiale de premier plan et entrepreneur pour celle-ci, qui est membre de la coopérative. Les fils non mariés travaillent alors pour le père au sein de l'unité économique que forme la famille. Et même si certains devenaient membres de la coopérative tout en habitant chez leurs parents, le fait d'obtenir ce statut requerrait une bonne mise de fonds. Ces jeunes hommes n'étaient peut-être pas encore prêts financièrement à devenir membre ou hésitaient à le devenir à cet âge.

À partir des *Registres de Carleton*, nous avons pris en compte l'année du mariage des individus de la population jeune afin de voir si notre hypothèse était valable. Nous avons dénombré cinq individus parmi les trois années où nous retrouvons des membres de la population jeune, dont un qui revient deux fois. Sur ce, il n'y a qu'une personne pour

laquelle nous ne possédons pas l'information sur l'année du mariage⁷⁶. Sur les quatre individus pour lesquels nous avons la date du mariage, un seul, le secrétaire-gérant de la coopérative Eugène Morin, était marié au moment de devenir membre. Cela en laisse trois non mariés dont un était le fils d'un père membre. Il existe donc quelques cas d'exception de participation au membership avant l'entrée en ménage. On ne peut que s'interroger sur les facteurs qui expliquent ces trois cas d'exception. Nos lectures nous ont appris que très jeunes, plusieurs partaient au large avec leur père afin d'assommer le saumon pour éviter que celui-ci se meurtrisse dans le canot, tâche régulièrement attribuée aux plus petits. Peut-être que ces enfants, ayant trempé très tôt dans le domaine des pêcheries, et ayant poursuivi par la suite, sont devenus de jeunes adultes impliqués de façon précoce au sein du membership sans pour autant avoir préalablement fondé un foyer. Cependant, à partir des chiffres que nous venons de mentionner, nos hypothèses précédentes ne sont pas prouvées même si au départ, elles nous paraissent fort plausibles.

Dans le même ordre d'idées, nous avons voulu savoir si, parmi les autres tranches d'âge de 1923, les membres sont mariés ou non au moment de leur adhésion dans la coopérative. Voilà ce à quoi nous en sommes arrivée. Sur les 34 membres, 31 ne faisaient pas partie de la population jeune. Sur ce total, il est à noter que l'information sur le mariage nous manque pour trois individus, dont l'un est curé et donc assurément non marié, et que deux se sont mariés après être devenus membres⁷⁷. On peut ainsi affirmer que 25 personnes sur 31 étaient mariées au moment de devenir membres de la coopérative de Carleton. Si, au

⁷⁶ Peut-être aussi ne s'est-elle tout simplement pas mariée.

⁷⁷ Un de ces deux membres s'est marié une vingtaine d'années après son entrée au sein du membership et l'autre, quelques jours après.

lieu de prendre en considération uniquement la population jeune, nous transposons notre hypothèse précédente au niveau de l'ensemble des groupes d'âge, ces chiffres viennent la renforcer. La très grande majorité des membres de 1923 avaient fondé un foyer au moment de devenir membre.

La première tranche d'âge à disparaître de notre tableau est celle des 19 ans et moins. Elle n'y apparaît en fait qu'en 1929. En réalité, cette tranche d'âge nous semblait déjà très jeune pour y retrouver des membres de la coopérative. Dans le même ordre d'idées, la dernière tranche d'âge de la population jeune, c'est-à-dire celle des 20 à 29 ans, disparaît elle aussi au cours des décennies pour être absente de la liste de membres de 1966. Ce que nous avons appelé la population jeune est alors totalement effacé. Nous croyons qu'il y eut peut-être un certain désintérêt par rapport aux activités coopératives ou tout simplement dans le domaine de la pêche parmi les jeunes et probablement aussi parmi la population en général⁷⁸. Il est vrai que dès les années 1950, le saumon commence à manquer dans les eaux de la Baie des Chaleurs, de sorte que les pêcheurs s'adonnent graduellement à d'autres métiers pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Un secteur d'activité en décroissance ou fragilisé comme celui de la pêche s'avère sans doute peu attrant ou moins accueillant pour de nouvelles recrues.

Le vieillissement observé est aussi lié au fait que les entrées deviennent moins nombreuses chez les habitants des secteurs premiers, c'est-à-dire ceux de Carleton et de

⁷⁸ Nous constatons que les entrées sont rares chez ces catégories de membres en particulier et que ceux présents sont pratiquement toujours les mêmes. Nous reviendrons sur cette notion un peu plus tard.

Maria Caps pour lesquels nous disposons des données sur les âges⁷⁹. Ainsi, alors que le nombre de membres provenant de ces secteurs s'élevait jusqu'à 56 en 1929, il est passé à 40 en 1966.

Maintenant tout de même un nombre considérable de membres résidant à Carleton et à Maria Caps, la coopérative de Carleton voit ces derniers vieillir au fil des décennies. Nous proposons deux explications : premièrement, les membres demeurent, pour la grande majorité d'entre eux, les mêmes; et deuxièmement, nous supposons qu'ils conservent, pour la plupart, leur statut de membre jusqu'au moment de leur mort.

Si, comme nous le pensons, les membres à l'étude demeurent dans l'ensemble toujours les mêmes, il va de soi que le membership tend à vieillir au cours des décennies. Le premier fait intéressant que nous constatons à ce sujet est l'apparition d'une nouvelle tranche d'âges parmi la population âgée, c'est-à-dire celle des 70 ans et plus, dans la liste de membres de 1929. Il s'agit de deux personnes âgées de 70 ans et plus qui étaient déjà membres en 1923. Avec les années, ce nouveau groupe d'âge va compter de plus en plus de membres. Ainsi, en 1929, ce sont 4 % des membres qui en font partie, un pourcentage qui passe à 27 % en 1966. Cette hausse est très significative. Quant à la population âgée dans son ensemble, soit les 50 ans et plus, les pourcentages sont encore plus révélateurs : 27 % en 1923, 28 % en 1929 et 67 % en 1966.

Le vieillissement s'explique au moins en partie par le fait que bon nombre de membres le demeurent longtemps. Commençons par exposer les pourcentages qui se rapportent à cela et nous verrons par la suite ce que nous en concluons. Des 34 membres de 1923, 91 %

⁷⁹ Nous verrons dans la partie portant sur la donnée résidence que plusieurs nouveaux membres adhèreront à la coopérative de Carleton, mais ils seront natifs d'autres municipalités autour de la Baie des Chaleurs.

sont aussi présents dans la liste de 1929 c'est-à-dire six ans plus tard. Des 56 membres de 1929, 14 % sont encore membres en 1966. On parle ici d'un écart de trente-sept ans donc beaucoup plus important que le premier.

On peut penser que bon nombre de membres ne font que se déplacer de tranches d'âge avec les années. Comme le premier écart entre les années à l'étude n'est que de six ans, il est tout à fait normal de retrouver un pourcentage fort élevé de mêmes membres. Bref, les membres de la liste de 1923 sont presque tous encore présents six années plus tard. Comme nous l'avons vu précédemment, la moyenne d'âge étant de 44 ans en 1923, les membres sont pour la plupart toujours en âge, six ans plus tard, de faire partie du membership. Pour ce qui est de l'écart entre 1929 et 1966, il est normal que le pourcentage de membres présents lors des deux années y soit moins élevé. En fait, les membres ont pu, au cours de ces nombreuses années, perdre leur statut pour différentes raisons comme par exemple, le manque d'intérêt personnel, le changement d'orientation professionnelle⁸⁰ ou encore, le décès. Dans ce dernier cas, nous croyons qu'il s'agit probablement de la raison majeure entraînant le départ d'un membre.

Par l'observation de nos données et suite à l'analyse de nos sources⁸¹, nous pensons qu'une proportion élevée des membres de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton conservent leur statut de membre jusqu'au moment de leur mort. Passant au travers les différentes tranches d'âge, bien des membres demeurent le plus longtemps possible au sein du mouvement coopératif carletonnais. Nous tenterons de prouver cela à partir de l'année

⁸⁰ On n'a qu'à penser aux années 1950 et 1960 où la ressource saumonée commence à manquer dans le secteur forçant parfois les gens à se recycler.

⁸¹ Dans ce cas précis, nous parlons surtout des *Procès-verbaux* ainsi que des *Registres de Carleton* de Bona Arsenault.

de la mort des membres de Carleton et du secteur Maria Caps ainsi que des célébrations religieuses proclamées aux noms des défunt dans les *Procès-verbaux*.

Grâce surtout aux *Registres de Carleton*, il fut facile de retracer l'année de la mort d'environ la moitié des membres de Carleton et de Maria Caps. Pour ce qui est des personnes membres dès la création de la coopérative, nous avons presque toute l'information. Nous pouvons comparer ces données avec les listes disponibles en vue de vérifier quelles personnes sont membres jusqu'à leur décès. Cependant, la comparaison n'est pas concluante. En effet, comme nous ne possédons en tout et partout que cinq listes de membres et que certaines d'entre elles ne concernent pas l'ensemble des individus, il nous fut pratiquement impossible de faire correspondre l'année du décès d'un membre avec sa disparition des listes de membres. Aussi avons-nous recouru aux mentions de célébrations religieuses dans les *Procès-verbaux*.

À la fin de chaque année des *Procès-verbaux*, sont indiquées des mentions de célébrations religieuses au nom des membres défunt soit dans l'année venant de passer ou soit depuis les débuts de la coopérative de Carleton. Pour plusieurs membres, ce sont ces mentions de célébrations religieuses et de membres défunt qui nous ont permis d'établir qu'ils gardaient probablement leur statut jusqu'à leur décès. Il va de soi que nous avons aussi vérifié si les personnes en question sont dites n'être plus membres au cours des années suivant leur adhésion à la coopérative de Carleton ainsi que de celles précédant leur mort. Tout cela afin d'être en mesure, au moment du décès, de dire qu'ils bénéficiaient fort probablement encore de leur statut de membre de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton.

Nous avons retrouvé la mention d'une célébration religieuse pour dix-sept membres défunts de Carleton et de Maria Caps au cours des années couvertes par les *Procès-verbaux*. À première vue, on pourrait croire que ce chiffre n'est pas tellement plus représentatif que dans le cas de l'année de la mort d'un membre. Cependant, nous avons de bonnes raisons de croire que les membres défunts n'étaient pas toujours nommés. En effet, lors de quelques années, on ne mentionne que l'importance de célébrer une messe pour les membres défunts sans les nommer. Comme des célébrations religieuses sont proposées à chaque année, nous croyons que le nombre de membres possédant encore ce statut au moment de leur mort est beaucoup plus important que celui mentionné ci-haut.

D'autres mentions que nous retrouvons dans les *Procès-Verbaux*, renforcent l'idée d'un maintien fréquent du statut de membre jusqu'au décès. Ce sont celles du transfert d'actions d'un père à son fils⁸². Presque toutes celles que nous avons repérées se passent l'année du décès du paternel, celui-ci léguant ainsi son statut de membre à l'un de ses enfants. C'est ainsi que sur 34 membres de cette catégorie, nous pouvons dire qu'au moins dix d'entre eux ont fait en sorte qu'après leur mort, un membre de leur famille reçoive les actions de la coopérative, faisant désormais de lui un membre. Il s'agit généralement d'un fils, mais pour deux membres, les épouses recevront une part du capital.

Bref, s'il ne fut pas possible d'établir clairement un nombre de personnes encore membres à leur décès, les informations amassées permettent d'affirmer que cette situation était fréquente, ce qui avait des effets sur le vieillissement du membership.

⁸² Le montant exact nous est inconnu.

La résidence

Toutes les catégories de membres sont prises en considération pour le lieu de résidence : les membres de Carleton et de Maria Caps, les membres d'autres localités du Québec ainsi que ceux du Nouveau-Brunswick. L'analyse portera sur quatre années pour lesquelles les listes de membres comportaient l'information sur la résidence : 1923 avec 34 membres, 1929 avec 56 membres, 1931 avec 70 membres et 1966 avec 113 membres⁸³. Nous aurions aimé avoir à notre disposition des listes plus appropriées afin de couvrir les années 1940 et 1950, mais ce ne fut pas le cas.

Nous avons rapidement constaté que les membres de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton présentent un changement majeur au cours des décennies en ce qui a trait à la donnée résidence : l'élargissement du rayonnement géographique du membership de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton sur l'ensemble de la Baie des Chaleurs. Ce rayonnement élargi des activités coopératives ainsi que de l'adhésion du membership sur l'ensemble de la Baie des Chaleurs résulte de l'acceptation de membres d'ailleurs⁸⁴. Nous allons voir ici un à un les secteurs qui se sont ajoutés au fil du temps.

⁸³ Il faut préciser que toutes ces listes comportent la donnée sur la résidence sauf celle de 1929 qui, comme mentionné dans la partie sur l'âge, ne tient compte que des parts possédées par les membres. Pour déterminer la résidence de 1929, nous avons comparé toutes les sources disponibles où nous disposions de la donnée résidence. Le fait le plus fréquent était celui auquel nous nous attendions c'est-à-dire que la résidence était semblable dans deux sources (ou plus) : l'une présentant des données avant 1929 et l'autre, après. Cela confirmait par le fait même qu'il y avait alors très peu de possibilités que la résidence en 1929 soit différente. Cependant, pour neuf membres de cette année précise, il fut impossible d'établir une comparaison avant-après.

⁸⁴ Nous considérons comme étant ailleurs toute autre municipalité que celles du secteur premier de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton, c'est-à-dire Carleton et Maria Caps.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, la Baie des Chaleurs borde deux provinces : le Québec et le Nouveau-Brunswick. Au cours des décennies, la coopérative de Carleton a su étendre son membership d'abord au Québec pour prendre de l'expansion, par la suite jusqu'au Nouveau-Brunswick. Cependant, cet élargissement de l'aire d'activité de la coopérative a commencé plus tôt que nous l'aurions pensé au départ. En effet, la majorité des études existantes s'entendent sur le fait que l'expansion territoriale des activités de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton a débuté à la fin des années 1940 aux alentours de Carleton et Maria Caps pour se poursuivre amplement par la suite. En réalité, nous pensons que cet élargissement géographique a commencé environ une décennie plus tôt : les premiers membres résidant dans une autre municipalité que Carleton ou Maria Caps sont déjà présents au sein de la coopérative de Carleton dans une liste de 1931 portant sur les membres affiliés⁸⁵.

⁸⁵ Les membres affiliés sont des individus ayant fourni une part moindre qu'un membre actif pour faire partie du membership de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton. Selon nos sources, un membre actif devait débourser 50\$ pour son adhésion tandis qu'un membre affilié ne payait que 10\$.

Tableau 2 : Répartition des membres selon le lieu de résidence déclaré

Lieu de résidence	1923	1929	1931	1966
Carleton et Maria Caps	34	47	52	40
Québec	0	0	18	42
Nouveau-Brunswick	0	0	0	31
ne sait pas	0	9 ⁸⁶	0	0
total :	34	56	70	113
Carleton et Maria Caps	100%	84%	74%	35%
Québec	0%	0%	26%	37%
Nouveau-Brunswick	0%	0%	0%	27%
ne sait pas	0%	16%	0%	0%
total :	100%	100%	100%	100%

Julie Landry

Commençons d'abord par analyser l'adhésion de nouveaux membres au niveau du secteur québécois. Aucunement présents dans les listes de 1923 et de 1929, les membres de la Baie des Chaleurs provenant d'autres municipalités québécoises commencent à apparaître dans nos sources au cours de la décennie de 1930. En effet, nous remarquons que la liste de membres de 1931 nous donne un nombre de membres de cette catégorie représentant 26 % du membership d'alors⁸⁷. Nous pouvons même apporter des précisions sur la localité de résidence de ces individus. Il s'agit de petites municipalités situées tout près de Carleton et de Maria Caps ou tout simplement de petits secteurs habités entourant ces dites localités. C'est ainsi que ces nouveaux membres résident à des endroits comme Saint-Omer, Miguasha, La Butte, Le Giraudais, Oak Bay, Pointe-Fleurant et Escuminac (carte 4). Il est intéressant de mentionner ici que tous ces lieux sont situés à l'ouest du secteur premier de Carleton et de Maria Caps. Comme nous pouvons le voir sur la carte, cet

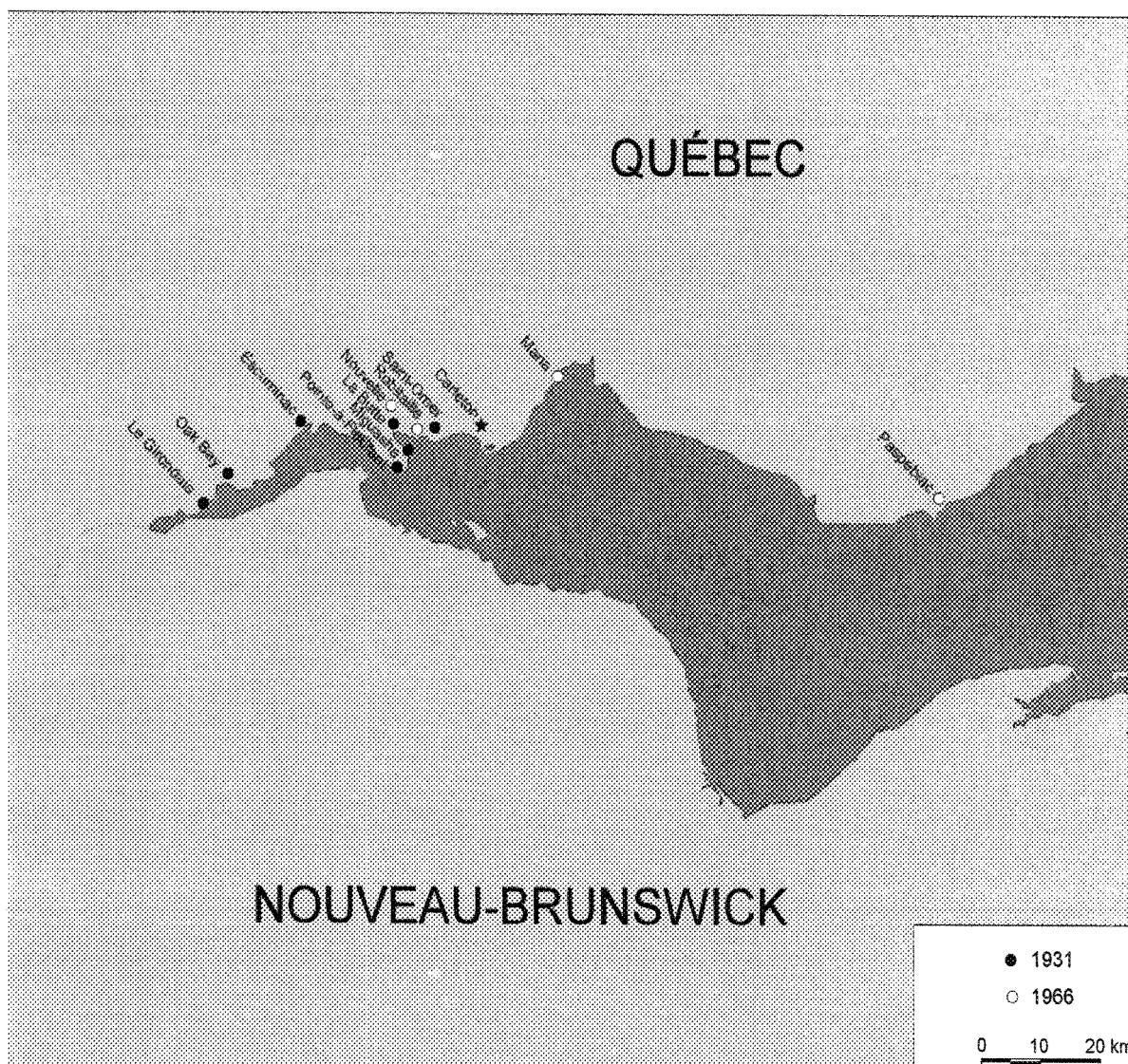
⁸⁶ Sur ces neuf personnes, six ne sont présentes que dans la liste de 1929.

⁸⁷ Il faut préciser que tous ces membres sont affiliés.

élargissement du membership de la coopérative de Carleton s'étend d'abord vers l'intérieur de la Baie des Chaleurs en prenant en compte presque toutes les municipalités ou secteurs habités situés le long du littoral dans la province de Québec.

Cependant, le fait le plus remarquable au sujet du membership des municipalités québécoises situées à proximité des secteurs de Carleton et de Maria Caps ressort dans la liste de 1966. Représentant alors 37 % du membership, les membres de la Baie des Chaleurs hors du secteur premier ont acquis une importance grandissante au sein de la coopérative. Résidents pour la grande majorité des mêmes secteurs qu'en 1931, ils proviennent aussi de quelques autres nouveaux secteurs comme par exemple Nouvelle, Robitaille, Maria et Pasbébiac. Dans le cas des deux premiers endroits, il s'agit encore d'une expansion vers l'ouest. Quant à Maria et Pasbébiac, il s'agit d'un mouvement d'expansion vers l'est du secteur premier comme nous pouvons le constater sur la carte. C'est dire que ce rayonnement ne s'étend dorénavant plus seulement vers l'intérieur de la Baie des Chaleurs.

Carte 4 : Nouvelles localités québécoises desservies par la Coopérative de Pêcheurs de Carleton sur les listes de membres de 1931 et de 1966

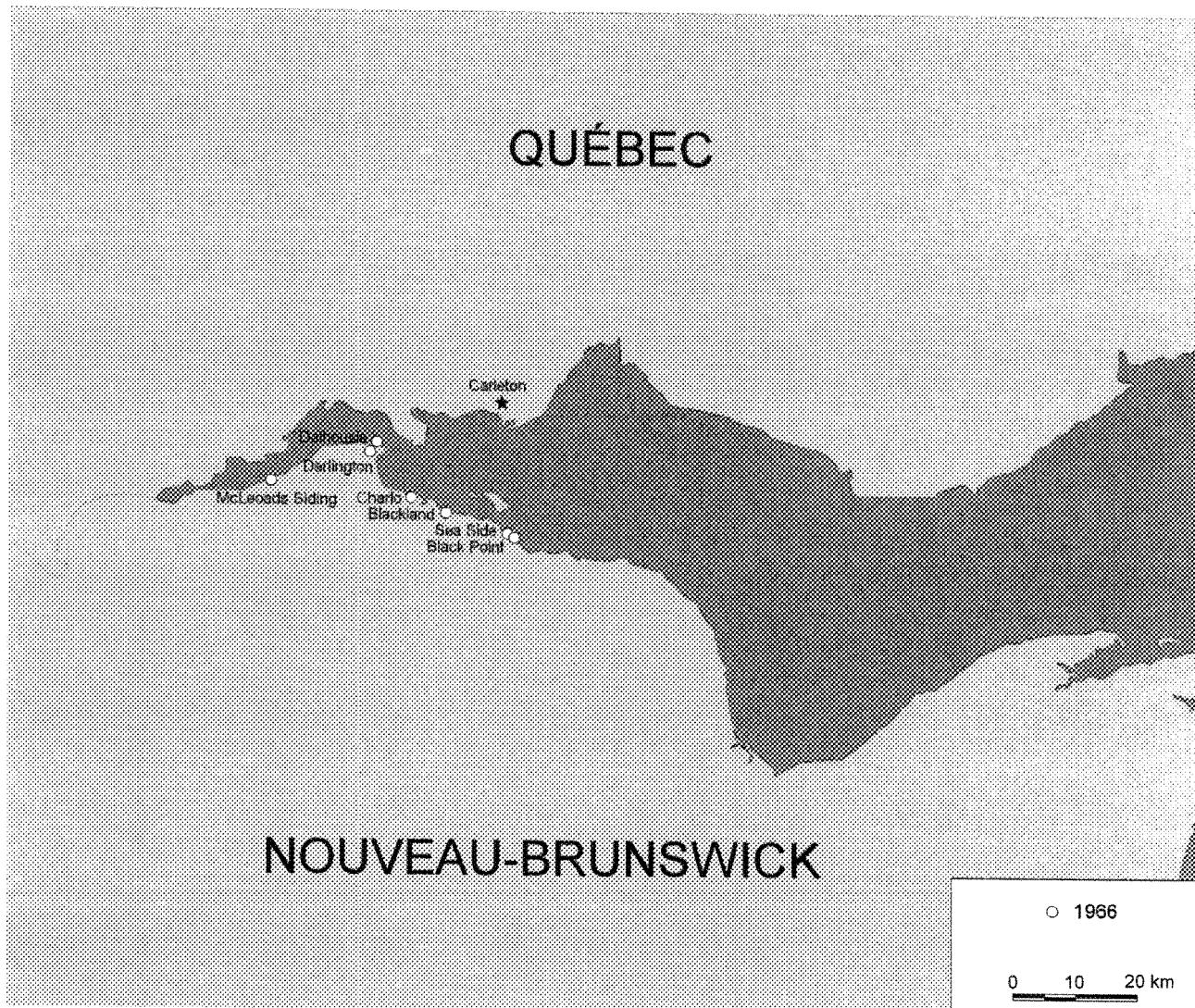


Penchons-nous maintenant sur l'expansion nouveau-brunswickoise. Aucunement présents dans les listes de 1923, de 1929 et de 1931, les membres du Nouveau-Brunswick apparaissent en nombre considérable au sein du membership beaucoup plus tard que leurs

acolytes québécois. En 1966, 27 % du membership réside au Nouveau-Brunswick⁸⁸. Les membres concernés ici habitent les secteurs suivants : Charlo et ses environs, Dalhousie et ses environs, Black Pointe, Mc Leoads Siding, Darlington, Black Land et Sea Side. Les membres du Nouveau-Brunswick ont donc acquis une importance moins rapidement que ceux du Québec, mais tout de même considérable lors de cette dernière année à l'étude si l'on tient compte des distances.

⁸⁸ Puisque nos listes de membres sont espacées dans le temps, nous ne pouvons affirmer avec certitude à quel moment les membres du Nouveau-Brunswick ont commencé à adhérer.

Carte 5 : Localités au Nouveau-Brunswick desservies par la Coopérative de Pêcheurs de Carleton sur la liste de membres de 1966



Nous pouvons donc dire que la Coopérative de Pêcheurs de Carleton a su étendre ses actions sur l'ensemble du pourtour de la Baie des Chaleurs, mais ce par étapes. Comme on peut s'y attendre, le coopérativisme présent à Carleton et à Maria Caps s'étend peu à peu aux municipalités environnantes du secteur québécois d'abord. Avec les décennies, la coopérative de Carleton a su rayonner jusqu'au Nouveau-Brunswick.

Il résulte de tout cela une diminution importante du pourcentage de membres du secteur premier par rapport au membership extérieur. Il s'agit, en 1931, d'une légère baisse chiffrant à 74 % les membres de Carleton et de Maria Caps. C'est en 1966 que nous dénotons un changement majeur, alors que les membres de Carleton et de Maria Caps ne forment plus la catégorie résidentielle la plus nombreuse. Ce fait est très important puisqu'il signifie qu'il y a dorénavant plus de membres résidant à l'extérieur de Carleton et de Maria Caps. Nous ne retrouvons plus que 35 % du membership cette année-là qui en provient. Cette catégorie était au départ, rappelons-le, unique au sein du membership.

Ce revirement de situation amène un changement majeur au sein de l'administration même de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton. Même si nous ne nous attarderons pas ici aux bases sociales des différents bureaux de direction de la coopérative, il reste certain que cet aspect revêt une importance particulière, entre autres au niveau de la représentation du membership. Le bureau de direction va ainsi subir des modifications importantes afin qu'il représente de façon adéquate l'ensemble de ses membres, en tenant compte des lieux de résidence. L'extension du rayonnement géographique a donc favorisé l'arrivée, au sein du bureau de direction, de gestionnaires provenant d'ailleurs que Carleton et Maria Caps. Déjà en 1952, nous remarquons que, dans les *Procès-verbaux*, les membres ainsi que le bureau de direction commencent à se questionner sur la pertinence d'avoir plus de directeurs⁸⁹. Ce n'est par contre qu'en 1963 que l'on va remédier à la situation en ajoutant deux directeurs au bureau de direction pour représenter les nouveaux secteurs desservis par la

⁸⁹ *Procès-verbaux*, tome III (27 déc. 1949 – 3 mars 1961), Fonds d'archives de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton, p. 40.

coopérative⁹⁰. Sept directeurs sont choisis au lieu de cinq pour représenter de façon plus adéquate les membres de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton. C'est ainsi que William Calvert de Miguasha représentera le secteur québécois et qu'Alvin Thompson de Charlo se chargera du côté sud de la Baie des Chaleurs, c'est-à-dire le Nouveau-Brunswick. De plus, ces directeurs porteront à l'avenir le nom d'administrateur.

Une autre conséquence de l'élargissement géographique de la coopérative de Carleton est la prédominance de celle-ci sur les autres coopératives de pêcheurs de la Gaspésie et du Nouveau-Brunswick dans la Baie des Chaleurs. Ayant eu une existence longue si nous la comparons à d'autres coopératives du même type, la coopérative de Carleton semble avoir joui aussi d'une prospérité plus grande et connu une expansion territoriale hors du commun. Nous avons trouvé de l'information à ce sujet, mais seulement pour les coopératives de pêcheurs implantées au Québec. Nous nous sommes référée à des ouvrages de Pêcheurs Unis de Québec où nous avons retrouvé des cartes géographiques décrivant les emplacements précis des coopératives de pêcheurs pour l'ensemble de la province au cours des années 1957 et 1967⁹¹. Les coopératives de pêcheurs présentent une répartition semblable pour les deux années en question. La coopérative la plus proche se trouve à Ruisseau Leblanc à environ 55 kilomètres de distance de Carleton. Les suivantes se trouvent à Newport, Grande-Rivière et Sainte-Thérèse.

⁹⁰ *Procès-verbaux*, tome IV (3 mars 1961 – 20 nov. 1981), Fonds d'archives de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton, pp. 176-177.

⁹¹ Pêcheurs Unis de Québec. *op.cit*, appendice III. Il est important de se rappeler que ces coopératives sont nées lors de la deuxième vague du mouvement à la fin des années 1930 et ce, jusqu'au début des années 1950. Ne faisant pas état de faillite ni d'ouverture après cette période, Pêcheurs Unis de Québec dira des coopératives qu'elles entrent alors dans une période d'expansion. Elles semblent donc bien établies.

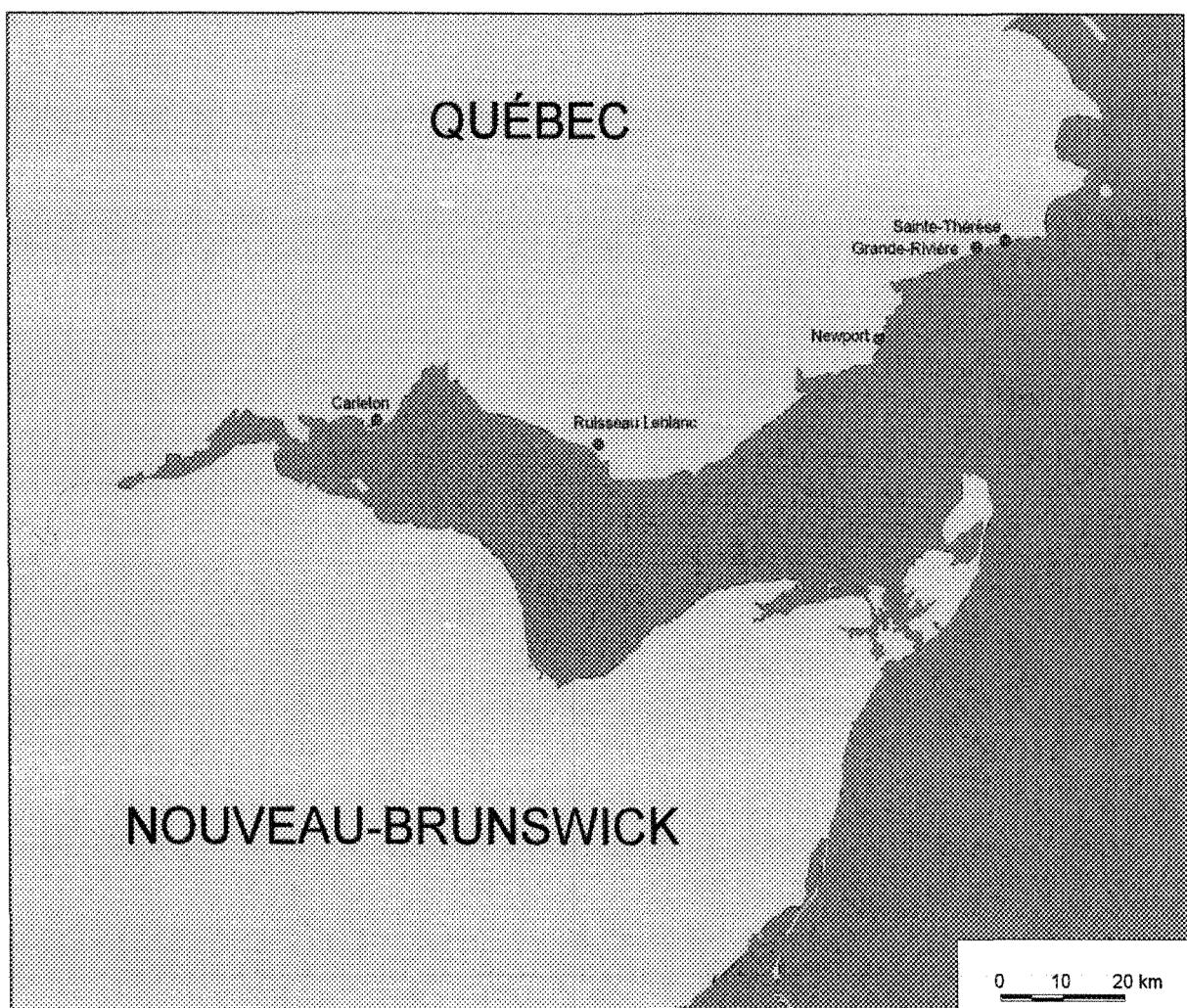
Contrairement à ce que nous avions d'abord pensé, la Coopérative de Pêcheurs de Carleton n'a pas empiété sur le territoire d'autres coopératives. Elle a d'abord élargi ses actions là où il n'y avait pas de coopération. Ainsi, elle a su prendre en charge très tôt des pêcheurs résidant à l'ouest des secteurs premiers dans des localités où il n'existe pas de coopérative. Pour ce qui est de l'expansion vers l'est, qui arriva plus tardivement rappelons-le, les coopératives de pêcheurs étaient déjà peu nombreuses comme nous pouvons le voir sur la carte 6 et surtout, assez éloignées.

Le cas de Ruisseau Leblanc est particulier puisqu'il semble qu'une sorte de partenariat se soit développé entre la coopérative de ce village et celle de Carleton. En effet, dès 1939, on mentionne dans les *Procès-Verbaux*, l'aide apportée à la coopérative de Ruisseau Leblanc⁹². Par la suite, cela se répétera à quelques reprises jusqu'au moins 1957⁹³. La coopérative de Ruisseau Leblanc est toujours en fonction cette année-là et elle l'est encore dix ans plus tard. À partir de la fin des années 1950, Ruisseau Leblanc achemine du poisson vers Carleton. Nous n'en connaissons pas la raison, mais peut-être est-ce parce que les équipements de Carleton sont plus importants.

⁹² *Procès-verbaux* tome III, *op.cit*, p. 169.

⁹³ Il s'agit de la dernière année où nous avons une mention à ce sujet.

Carte 6 : Localisation des coopératives de pêcheurs en 1957 et 1967 en Gaspésie



Le métier

Dans l'analyse de la donnée métier, les membres ciblés sont les mêmes que dans l'analyse de la donnée âge. C'est ainsi que nous allons observer les membres de Carleton et de Maria Caps. Pour ce qui est des membres du reste du Québec et du Nouveau-Brunswick, le métier ne fut trouvé que pour trop peu d'individus. Nous n'avons pu, dans la plupart des cas, identifier le métier pratiqué par ces catégories de membres au moment des différentes listes utilisées.

Nous avons abordé deux années précises afin de tenter de faire ressortir une évolution dans l'observation de la donnée métier. Nous avons d'abord choisi l'année 1923 pour laquelle nous avions en notre possession deux listes de membres, l'une au moment de la fondation avec 31 membres et l'autre plus tard dans l'année. La seconde liste comporte trois membres de plus qui se sont ajoutés après la fondation. Ensuite, nous avons analysé l'année 1966 avec 40 membres. Il est important de mentionner que pour 1966, nos données proviennent du rôle d'évaluation de 1965-66-67 que nous avons soigneusement comparé avec la liste de membres de 1966 où nous ne retrouvions pas la donnée métier⁹⁴. Comme nous le verrons, les données pour l'année 1966 ne sont pas concluantes. En effet, le pourcentage d'individus pour lesquels nous connaissons précisément le métier est très peu élevé. Par ailleurs, il est certain qu'encore une fois nous aurions aimé avoir accès à des listes plus appropriées afin de couvrir de façon adéquate les décennies 1930, 1940 et 1950, et ainsi brosser un portrait plus complet de cet aspect.

⁹⁴ *Rôle d'évaluation pour la municipalité – Carleton-sur-mer (1965-66-67)*, 16 pages.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est important de mentionner que dans notre tableau, les pourcentages sont calculés sur la base du nombre de mentions de métiers puisque certains individus en nomment deux. Ceux-ci se sont ainsi retrouvés dans deux colonnes différentes lors du décompte. Il sera d'ailleurs question de ces cas particuliers dans les dernières pages de la présente partie.

Tableau 3 : Répartition des membres de Carleton et de Maria Caps selon les mentions de métier en 1923

Métier	Nombre	Pourcentage sur les mentions	Pourcentage sur le nombre de membres
bedeau	1	2%	3%
boulanger	1	2%	3%
charpentier	2	4%	6%
curé	1	2%	3%
cultivateur	19	36%	56%
ferblantier	1	2%	3%
machiniste (coop)	1	2%	3%
menuisier	2	4%	6%
ouvrier	1	2%	3%
pêcheur	22	42%	65%
plombier	1	2%	3%
prêtre	1	2%	3%
total des mentions :	53	100%	
total des membres	34		100%

Julie Landry

Commençons d'abord par le cas des pêcheurs. Faisant partie d'une coopérative de pêcheurs, nous avions cru au départ que les membres déclarant ce métier seraient les individus les plus nombreux. Notre tableau nous donne raison : en 1923, nous retrouvons

65 % des membres qui se disent pêcheurs. Lorsque nous y regardons de plus près, il est logique qu'au moment de la fondation de la coopérative de Carleton ainsi qu'au cours de la première année d'activités de celle-ci, les membres se sont sentis interpellés par le mouvement de coopération alors nouveau dans un domaine touchant l'économie de leur municipalité. Les membres d'alors devaient ressentir le besoin de s'identifier au métier représentant la coopérative qu'ils mettaient sur pieds, c'est-à-dire celui de pêcheur. Nous concluons que c'est tout simplement parce que les membres fondent une coopérative de pêcheurs que presque les deux tiers se disent pêcheurs à ce moment. Mais il est aussi important de rappeler que l'information provient uniquement de listes de membres. Peut-être d'autres sources auraient-elles donné des résultats différents.

Nous avions aussi pensé au départ que les membres de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton se seraient dits, pour la majorité d'entre eux, pêcheurs et agriculteurs à la fois accordant ainsi une certaine importance aux deux métiers. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, une petite localité comme Carleton voit bon nombre de ses habitants se diriger naturellement vers les métiers traditionnels de pêcheur et d'agriculteur. La situation géographique est le facteur premier qui joue en la faveur de ces métiers. Situé en bordure de la Baie des Chaleurs, le village est aussi favorisé par son emplacement entre mer et montagnes recélant des terres fertiles. Par ailleurs, la transmission du savoir de générations en générations a aussi beaucoup à voir avec la pratique de ces métiers dits traditionnels. Ayant peu ou pas d'instruction, la majorité des gens de l'époque exercent le métier qu'ils ont vu pratiquer par leurs parents et leurs grands-parents. Aussi nous attendions-nous à voir de fréquentes mentions du métier d'agriculteur. Voici les chiffres : pour 56 % des

membres, le métier de cultivateur est mentionné, et 11 individus sur 34 disent pratiquer les deux métiers⁹⁵. Pour expliquer ce fait, nous pensons qu'ils se considèrent autant agriculteurs parce que ce métier demande plus de temps dans une année que celui de pêcheur. Nous n'avons qu'à penser au temps des labours, à ceux des semences et des récoltes, etc. Tandis que dans le cas de la pêche, tout se passe lorsque le poisson est présent dans les eaux situées à proximité, c'est-à-dire seulement quelques semaines par année pendant l'été pour ce qui est du saumon. De ce fait, l'agriculture est une source de revenus plus régulière que la pêche. La terre offre peut-être un rendement plus stable ou plus certain que la mer, faisant de certains membres des agriculteurs d'abord.

Pour 1923, il faut signaler la présence un peu surprenante de métiers qui n'ont rien à voir avec la pêche ou l'agriculture. C'est le cas des métiers de la construction avec un menuisier, un charpentier, un plombier et un ferblantier. D'autres travailleurs manuels sont là aussi, sous les traits d'un machiniste et d'un ouvrier. Ajoutons à cela, du côté des services, un boulanger, un bedeau et un curé. Une conclusion s'impose : la palette des professions représentées dépasse de loin les deux grands secteurs de l'économie locale que sont la pêche et l'agriculture. Bien que les pêcheurs et agriculteurs dominent le membership, ce dernier s'avère plus varié en terme de métiers que ce à quoi nous nous attendions. Ces métiers requérant des compétences plus variées demeurent toutefois restreints dans le nombre de leurs pratiquants. Ils ne sont déclarés en effet que par un seul individu.

⁹⁵ Voir annexe 1.

Pour ce qui est de l'année 1966, nous avons également relevé la présence de plusieurs membres exerçant d'autres métiers que la pêche ou l'agriculture. Il semble toutefois que le rôle d'évaluation consulté n'était pas complet. En effet, il nous est apparu comme étant très court par rapport à celui de 1947. Par ailleurs, les métiers des gens s'y retrouvant montre que seule une partie non agricole du village y est recensée. Nous constatons alors la présence d'un gérant, d'un électricien, d'un journalier, d'un mécanicien, d'un plombier et d'un opérateur. Par ailleurs, nous remarquons la présence de trois rentiers en 1966⁹⁶. Fort représentatif des petites municipalités de l'époque, le membership de la coopérative de Carleton, mis à part les métiers de pêcheur et d'agriculteur, se compose d'individus pratiquant une panoplie de professions. C'est le cas d'au moins neuf membres en 1966 sur quarante.

Ceci nous amène à penser qu'il était possible d'être membre sans pratiquer le métier de pêcheur, que ce soit de façon prioritaire ou, comme cela semble être le cas pour la plupart des membres, en occupation secondaire. Il nous est cependant difficile, avec les données disponibles, de dire dans quelle proportion certains individus ne sont aucunement pêcheurs. Nous croyons, grâce à quelques indices, que les secrétaires-gérants de la coopérative, Eugène Morin et son fils Fernand, ne sont pas pêcheurs. Au moment de la fondation, Eugène Morin déclare deux métiers : ferblantier et employé à la coopérative à titre de secrétaire-gérant. Il est mentionné aussi dans nos lectures que Morin influença les pêcheurs avec l'aide de l'agronome Hector Leblanc, qui fut lui aussi membre sans être

⁹⁶ Cela renforce le fait que le membership de la coopérative est vieillissant.

pêcheur, à se grouper en coopérative⁹⁷. Pour ce qui est de Fernand Morin, membre en 1947, il est déclaré comme étant un industriel dans le rôle d'évaluation de cette année⁹⁸. Cela semble plus être le profil d'un homme d'affaires que d'un pêcheur.

Lors de l'analyse de nos données, une situation s'est manifestée souvent en 1923, celle où un individu nommait deux et parfois même, trois pratiques professionnelles différentes. C'est ainsi que 47 % des membres listés ont déclaré exercer plus d'un métier⁹⁹.

Dans ce cas, nous pouvons croire que les chiffres ont une signification importante d'autant plus qu'il est question de l'année de la fondation où beaucoup se sont déclarés pêcheurs, rappelons-le. Nous avons une explication pour cette double déclaration. Nous pensons qu'étant donné qu'il s'agit de l'année de la fondation, les gens tenaient à déclarer qu'ils occupaient à la fois la tâche de pêcheur, pour fins d'identification au mouvement coopératif, et une autre qui se trouve à être la principale, soit pour beaucoup l'agriculture. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous croyons que le métier d'agriculteur demeure la profession majeure. Ce qui confirme encore plus notre hypothèse selon laquelle le métier de pêcheur demeure un complément de l'agriculture, mais aussi des autres métiers déclarés.

Enfin, en 1923, pour 71 % des membres, il y a présence d'un autre métier que celui de pêcheur, couplé ou non à ce dernier. Cela montre bien qu'une forte majorité des membres ne se limitent pas à l'activité de la pêche.

⁹⁷ Pierre Provost, *op.cit*, p. 19.

⁹⁸ *Rôle d'évaluation pour la municipalité – Carleton-sur-mer (1947)*, p. 15.

⁹⁹ Voir annexe 1. En réalité, 17 membres sur 34 ont déclaré plus d'un métier. Il faut noter que nous avons compté deux mentions distinctes à E. P. Chouinard en 1923 même s'il s'agit pratiquement du même métier afin de respecter les sources : prêtre et curé. Dans la situation qui nous occupe ici, nous avons considéré que ce dernier s'était identifié à seulement un métier. C'est pour cela que nous comptons 16 membres déclarant plusieurs métiers.

Les liens familiaux

Au départ, nous n'avions pas pensé analyser cette variable. L'importance des liens familiaux est devenue incontournable lorsque nous avons complété nos données sur l'âge à l'aide des *Registres de Carleton* de Bona Arsenault. C'est ainsi que nous avons rapidement constaté qu'il s'agissait d'un point fort intéressant de l'histoire de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton¹⁰⁰.

Dans l'analyse de la donnée liens familiaux, nous allons nous pencher sur l'ensemble des membres de la coopérative, comme ce fut le cas pour la donnée résidence. Cela englobe donc les membres de Carleton et de Maria Caps, du Québec ainsi que du Nouveau-Brunswick. Nous souhaitons démontrer que les membres avaient, en forte proportion, des liens familiaux directs avec d'autres membres¹⁰¹. Les chiffres et les pourcentages que nous fournirons dans cette partie concernent l'ensemble de la période couverte par notre mémoire, rappelons-le, de 1923 à 1966. Ainsi, toutes les listes de membres disponibles seront prises en considération afin d'offrir une vue d'ensemble. Les relations intergénérationnelles que nous observerons se passent et s'entrecroisent sur des périodes de temps parfois importantes. En effet, les enfants se retrouveront probablement dans une liste de membres plusieurs années après celle notant la présence du père. Par ailleurs, il faut noter que nous allons comparer deux années, en l'occurrence celle de la fondation ainsi que

¹⁰⁰ En effet, en cherchant les individus dans les *Registres de Bona Arsenault*, nous avons constaté que certains parents revenaient à plusieurs reprises nous prouvant la relation de frère. D'autres fois, ce sont les membres que nous retrouvions comme pères ou fils nous démontrant encore que la famille semblait être un aspect à traiter dans notre mémoire.

¹⁰¹ La notion de liens familiaux directs sera expliquée un peu plus loin.

celle de la dernière liste de membres disponibles, pour analyser en dernier lieu la présence père-fils au fil d'une évolution générationnelle.

Les *Registres de Carleton* ainsi que ceux des municipalités environnantes¹⁰² conçus par Bona Arsenault nous furent d'une très grande utilité afin de retracer les parents¹⁰³ des individus concernés et de confirmer les liens familiaux directs que nous avions préalablement supposés¹⁰⁴. Les listes nominatives du recensement du Canada de 1911 ont permis également de confirmer certains liens et d'en établir d'autres. Nous avons choisi de nous attarder uniquement sur les liens de famille que nous qualifions de directs, c'est-à-dire de père, de frère et de fils. De cette façon, nous pourrons voir combien de membres sont directement liés par le sang.

Il faut d'abord savoir que tous les membres répertoriés à partir des listes à l'étude sont répartis selon soixante-dix noms de famille différents et ce, peu importe l'endroit où résident ces dits membres ou encore l'époque à laquelle ils ont été mentionnés. Sur ces soixante-dix patronymes, on en retrouve dix-neuf pour lesquels existent des liens familiaux que nous qualifions de directs. Voici ces dix-neuf noms de famille : Alain, Bernard, Blair, Boudreau, Bujold, Côte, Cyr, Degrâce, Gauvreau, Greene, Landry, Leblanc, Leclerc, McPherson, Morin, Norton, Roy, Thibodeau et Wafer. Un total de soixante-douze

¹⁰² Afin d'établir des liens familiaux, nous avons eu recours à tous les registres conçus par Bona Arsenault concernant l'ensemble des municipalités de la Baie des Chaleurs nommées dans l'une ou l'autre des listes de membres afin de retracer le plus grand nombre d'individus possible.

¹⁰³ Le terme parent est utilisé ici au sens large.

¹⁰⁴ Il est certain qu'à première vue, il nous a semblé que certains membres étaient familiers. Parfois, les années d'âge séparant certaines personnes nous laissaient croire qu'elles étaient peut-être père et fils, ou la présence accrue d'un même nom de famille lors d'une année nous faisait penser qu'il s'agissait probablement de frères.

personnes ont ainsi un ou des liens familiaux directs avec des individus du même patronyme, sur 179 individus répertoriés, ce qui représente 40 % des membres¹⁰⁵.

Tableau 4 : Répartition des membres directement apparentés de la Coopérative de pêcheurs de Carleton selon les patronymes

Noms de famille	Père	Frère	Fils	nombre de personnes de cette famille	%
Alain	3	8	4	11	15%
Bernard	0	2	0	2	3%
Blair	0	2	0	2	3%
Boudreau	4	4	4	9	13%
Bujold	2	3	4	6	8%
Côte	1	3	1	4	6%
Cyr	0	2	0	2	3%
Degrâce	1	0	1	2	3%
Gauvreau	1	0	1	2	3%
Greene	0	2	0	2	3%
Landry	2	4	3	7	10%
Leblanc	2	0	2	4	6%
Leclerc	1	3	1	5	7%
McPherson	0	2	0	2	3%
Morin	1	0	1	2	3%
Norton	1	0	1	2	3%
Roy	1	2	2	3	4%
Thibodeau	1	0	1	2	3%
Wafer	1	2	2	3	4%
		Total		72	100%

Julie Landry

Certaines familles sont beaucoup mieux représentées en nombre de membres que d'autres. Nous tenons d'ailleurs ici à présenter ces dites familles par ordre d'importance.

¹⁰⁵ Nous avons mis en commun toutes les personnes ayant un lien familial direct avec au moins une autre. Cela ne signifie pas qu'un nom regroupe obligatoirement les membres d'une seule et même famille. Il faut comprendre ici qu'un même patronyme peut regrouper plus d'une famille ou un lien parental éloigné.

Des soixante-douze individus, la famille Alain représente 15 % de l'ensemble. Ensuite, viennent les Boudreau avec 13 %, les Landry avec 10 %, les Bujold avec 8 %, les Leclerc avec 7 %, les Côte et les Leblanc avec tous les deux 6 %, les Roy et les Wafer avec chacune 4 % et toutes les autres familles avec 3 % c'est-à-dire les Bernard, Blair, Cyr, Degrâce, Gauvreau, Greene, McPherson, Morin, Norton et Thibodeau.

Toutes les familles ayant au moins 5 % des personnes répertoriées comme possédant entre elles des liens familiaux directs sont originaires de Carleton ou de Maria Caps. Nous retrouvons ainsi les Alain, Boudreau, Landry, Bujold (avec un représentant résidant au Nouveau-Brunswick, mais né dans le secteur premier de la coopérative), Leclerc (avec deux représentants résidant à Saint-Omer), Côte et Leblanc. Cela semble normal puisque c'est à cet endroit qu'est située la coopérative.

Il est par ailleurs important de connaître l'implication de ces familles lors des deux années marquant les limites de notre étude. Voici donc le portrait de la répartition familiale du membership de la coopérative en 1923 : les Boudreau ont alors cinq représentants, les Alain en ont quatre, les Bujold et les Côte en ont trois, les Leblanc en ont deux, les Bernard, Degrâce, Landry, Leclerc, Morin et Thibodeau n'en ont qu'un. Pour 1966, nous constatons qu'il y a maintenant cinq représentants chez les Boudreau, Bujold et Landry, quatre chez les Alain, deux chez les Blair, Cyr, Greene, Leblanc, Leclerc, McPherson, Roy et Wafer, un chez les Côte, Degrâce, Gauvreau, Norton et Thibodeau. Nous pouvons conclure que les familles Alain et Boudreau maintiennent un nombre imposant de représentants familiaux au sein du membership de la coopérative et ce, tout au long de la

période à l'étude. Nous croyons que la transmission de l'entreprise de la pêche au cœur de ces familles est très importante.

Par ailleurs, une autre famille sort du lot et d'autant plus qu'un seul individu la représentait lors de l'année de la fondation, c'est-à-dire, les Landry. Nous remarquons qu'en 1966, cette dernière se retrouve avec autant de représentants que les deux précédentes.

Cette transmission, nous allons maintenant la voir de façon plus approfondie avec l'analyse des différents représentants intergénérationnels de ces mêmes dix-neuf familles. Cependant, contrairement aux pages précédentes où nous avons inclus les frères dans notre analyse, nous ne nous pencherons ici que sur la relation père-fils. C'est ainsi que sur l'ensemble des années, nous retrouvons 16 pères et 28 fils¹⁰⁶. Comment se répartissent-ils lors des années 1923 et 1966 ?

Lors de l'année de la fondation, nous retrouvons quatorze individus portant le statut de père. Au moins quatorze des 31 membres fondateurs ont donc un fils qui leur succédera comme membre. En 1966, un total de vingt-sept représentants sur 113 membres sont fils de membres anciens ou actifs. Nous en dénombrons quatre chez les Alain, Boudreau et Bujold, trois chez les Landry, deux chez les Leblanc, Roy et Wafer et un chez les Côte, Degrâce, Gauvreau, Leclerc, Norton et Thibodeau. Encore une fois, nous remarquons que les familles en tête restent les Alain, Boudreau et les Bujold. Nous pouvons donc affirmer qu'il s'agit de grosses familles de pêcheurs où se transmet de générations en générations le

¹⁰⁶ Il faut noter qu'un seul membre porte les deux titres et donc, occupe plus d'un espace dans notre tableau. Par ailleurs, il est important de comprendre que le nombre de pères ne correspond pas au tableau I des liens familiaux puisque certains individus se retrouvent dans des listes de membres autres que celles des années 1923 et 1966.

métier relié au domaine de la pêche. Ces familles sont suivies de près par les Landry avec trois fils pour les représenter. Il est à noter ici que les Bujold et les Landry n'avaient que deux représentants paternels au sein de la coopérative de Carleton. Ces deux familles ont été moins bien représentées en nombre durant les premières décennies.

Malgré le poisson qui commence à manquer et les lois restreignant le domaine de la pêche, certaines familles fortement impliquées dans les premières années au sein de la coopérative de Carleton le restent jusqu'au moins 1966 (dernière liste disponible que nous avons étudiée).

Nous avons choisi de ne pas prendre en considération les membres de la coopérative de Carleton portant un des dix-neuf patronymes étudiés ici, mais qui n'ont aucun lien familial direct avec les individus cités ci-haut. Nous pouvons regrouper ces membres en deux sous-groupes : ceux qui ont des liens familiaux éloignés avec les individus de notre tableau et ceux qui n'ont aucun lien de famille. Certaines personnes n'ont pas été inscrites dans notre tableau portant sur les liens familiaux directs puisqu'elles ont des liens de parenté avec nos individus, mais seulement lointains. Ce sont donc, contrairement à ce que nous avons choisi d'étudier, des liens familiaux que nous pourrions qualifier d'indirects. Par exemple, un oncle, un cousin ou un beau-frère n'a pas été incorporé dans notre étude sur les liens familiaux. Il va de soi que si nous avions pris en considération tous les membres d'une même famille à un niveau élargi, nous aurions obtenu des résultats différents. De cette façon, nous aurions eu plus d'individus à traiter et peut-être aussi d'autres familles se seraient ajoutées à notre liste.

Quoi qu'il en soit, une fréquente transmission de père à fils demeure évidente. Nous soupçonnons que le réseau parental est encore plus dense que nous laissent croire nos données en raison des membres du Nouveau-Brunswick. En effet, rappelons-nous que nous retrouvons ces individus parmi le membership dans une seule liste c'est-à-dire celle de 1966. On peut penser que certaines relations père-fils n'ont pu être repérées faute de liste lors des décennies 1940 et 1950. Il est fort à parier que des données plus appropriées auraient permis de démontrer des liens de parenté qui restent, pour le moment, inconnus.

Conclusion

Dans les quelques pages qui suivent, nous allons d'abord effectuer un retour sur les principaux objectifs. Suite à cela, nous brosserons un bref portrait des différents constats auxquels nous sommes arrivée. Dans les derniers paragraphes, nous tiendrons compte des lacunes de notre étude afin de donner quelques pistes pouvant mener à de nouvelles recherches dans le domaine.

Nous avons d'abord constaté que bon nombre d'auteurs se sont intéressés de près ou de loin à la coopération chez les pêcheurs gaspésiens, et plus précisément à la Coopérative de Pêcheurs de Carleton. Ces écrits font état de bien des aspects de la vie coopérative chez les pêcheurs. On y relate le contexte historique ayant mené à la coopération, c'est-à-dire le joug des compagnies comme nous avons pu le voir dans le chapitre 1. Aussi, les premières années de la coopération chez les pêcheurs gaspésiens sont souvent décrites : la première vague du mouvement coopératif avec ses tentatives et ses failles et la deuxième avec ses réussites. En ce qui concerne la Coopérative de Pêcheurs de Carleton en particulier, plusieurs se sont intéressés à son histoire depuis sa fondation en 1923 jusqu'à sa fermeture en 1989 en mettant l'accent surtout sur les aspects qui suivent : sa survie après la première vague du mouvement, la construction de la conserverie et, par la suite, de l'entrepôt frigorifique, et les difficultés des dernières années qui menèrent à la faillite.

Suite à la lecture de l'ensemble de la documentation, nous avons remarqué que les membres de la coopérative ne semblaient pas avoir fait l'objet d'une recherche à caractère socio-historique. C'est pourquoi nous avons choisi de nous pencher sur les bases sociales de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton. Il s'agit de l'objectif général de notre étude. Afin de cerner les bases sociales du membership et de répondre à des objectifs plus

spécifiques, nous avons choisi d'analyser quatre données qui sont les suivantes : l'âge, le lieu de résidence, le métier et les liens familiaux.

Voici nos principaux constats. Le vieillissement du membership de Carleton et de Maria Caps est l'observation majeure que nous avons faite au sujet de l'âge. Les entrées nouvelles chez les membres de ce secteur paraissent peu fréquentes. Il s'agit beaucoup des mêmes personnes qui se sont déplacées de tranche d'âge en tranche d'âge pour former au cours des années étudiées le membership du secteur premier. Nous avons aussi réalisé que plusieurs membres étudiés dans cette partie arborent ce statut jusqu'au moment de leur mort. De surcroît, les jeunes deviennent très peu nombreux au sein de la coopérative de Carleton, au point de disparaître au cours des décennies. Pareille absence de renouvellement laisse perplexe quant à la vitalité du mouvement coopératif dans les dernières décennies.

Lors de l'analyse de la donnée résidence, nous avons constaté l'élargissement du rayonnement géographique du membership sur l'ensemble de la Baie des Chaleurs. Dès les années 1930, un élargissement s'est manifesté d'abord vers l'ouest du secteur premier pour se poursuivre, avec les décennies, vers l'est. Par la suite, ce même rayonnement a pris de l'ampleur dans la province voisine, celle du Nouveau-Brunswick. Les membres du Québec hors du secteur premier prirent une importance grandissante par rapport aux autres catégories de membres en devenant le groupe le plus imposant en pourcentage lors de la dernière année à l'étude. Deux conséquences majeures ont résulté de cet élargissement géographique. Tout d'abord, un remaniement du bureau de direction a fait en sorte que l'ensemble du membership se retrouve sous la direction de sept administrateurs au lieu de

cinq comme auparavant, les deux nouveaux se trouvant à Miguasha (secteur Québec) et à Charlo (secteur Nouveau-Brunswick). Par ailleurs, l'expansion de la coopérative s'est faite par la prise en charge des pêcheurs d'endroits où il n'y avait pas de coopération dans le domaine, et par le développement d'au moins un partenariat avec une autre coopérative.

Lors de l'analyse de la variable du métier, nous avons dû nous concentrer surtout sur l'année de fondation. Nous avons constaté la présence d'autres métiers au côté du métier de pêcheur. Le plus souvent mentionné, après celui de pêcheur, est celui de cultivateur. Plusieurs autres métiers également, non reliés à la terre ou à la mer, ont été déclarés. Cela fait ressortir deux phénomènes : une pluriactivité qui laisse à penser que le métier de pêcheur en est souvent un d'appoint, et la présence de membres sociétaires qui, pour certains, ne pratiqueraient pas la pêche.

Nous n'avions pas pensé analyser les liens familiaux au départ. Cela s'est imposé au fil de nos recherches puisqu'une proportion importante de membres sont liés les uns aux autres par des liens familiaux directs, c'est-à-dire de type père/fils ou entre frères. Dans cette perspective, nous avons démontré que plusieurs familles sont largement surreprésentées au sein du membership de la coopérative de Carleton. Parmi les plus remarquables, nous retrouvons les Alain et les Boudreau. De plus, nous avons montré qu'il existe une transmission des pères aux fils du membership chez les membres de Carleton et de Maria Caps, toujours chez ces mêmes familles mais aussi chez quelques autres.

Les avenues pour des recherches futures concernent les lacunes de notre présente étude. Tout d'abord, lorsque nous nous sommes penchés sur les décennies 1940 et 1950, nous avons trouvé si peu d'information pertinente à notre recherche, qu'il nous fut

impossible d'analyser le membership à ces moments précis. En réalité, nous n'avions en notre possession aucune liste de membres concernant ces années. Nous avons pu obtenir quelques rôles d'évaluation reliés à ces périodes, mais il nous est apparu évident que sans liste de membres, il était difficile d'en arriver à des données précises concernant les variables à l'étude. Le même problème d'absence de listes s'est posé pour la période de 1967 à 1989, que nous avons dû laisser de côté.

Pour l'ensemble de notre étude, nous nous sommes limitée au Fonds d'archives de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton en ce qui concerne les sources premières. Nous y avons trouvé de quoi répondre à certains de nos questionnements. Cependant, d'autres informations complémentaires à nos interprétations existent dans d'autres fonds d'archives comme par exemple celui de Pêcheurs Unis de Québec ou certains fonds d'archives en lien avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

Pour conclure, nous avons choisi quatre variables précises mais d'autres données pourraient être analysées dans l'avenir afin d'approfondir davantage le membership de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton : les membres affiliés et les membres actifs, le bureau de direction, les autres activités des membres, par exemple.

Annexe 1 : Répartition des mentions de métiers en 1923 selon les deux listes de membres disponibles

	Liste 1		Liste 2	
	mention 1	mention 2	mention 1	mention 2
Boudreau, Amand			pêcheur	
Boudreau, Frank			pêcheur	
Leblanc, John B.			cultivateur	
Alain, Adelme	pêcheur		pêcheur	
Alain, Jos B.	pêcheur		cultivateur	pêcheur
Alain, Jos J.	pêcheur		pêcheur	pêcheur
Alain, Philippe	pêcheur		cultivateur	pêcheur
Allard, Edmond	cultivateur		cultivateur	cultivateur
Allard, Louis	pêcheur		cultivateur	pêcheur
Bernard, Arthur	boulanger	pêcheur	cultivateur	boulanger
Bernard, Lorenzo	pêcheur		pêcheur	
Boudreau, Alexis	cultivateur	pêcheur	cultivateur	pêcheur
Boudreau, André	cultivateur		menuisier	
Boudreau, Napoléon C.	pêcheur		pêcheur	
Boudreau, Wilbrod	cultivateur		cultivateur	
Bujold, Albert	pêcheur		cultivateur	pêcheur
Bujold, Clovis	pêcheur		cultivateur	pêcheur
Bujold, Louis	pêcheur		cultivateur	pêcheur
Chouinard, E.P.	prêtre		curé	prêtre/curé
Côte, Georges	menuisier		charpentier	menuisier/charpentier
Côte, Louis	pêcheur		cultivateur	pêcheur
Côte, Silfrid	pêcheur		pêcheur	pêcheur
Cyr, Napoléon	pêcheur		pêcheur	pêcheur
Degrâce, Bernard	pêcheur		pêcheur	pêcheur
Landry, Émile J.	pêcheur		cultivateur	pêcheur
Landry, Philippe	pêcheur		pêcheur	pêcheur
Leblanc, Auguste	bedeau	ouvrier	pêcheur	pêcheur/bedeau/ouvrier
Leblanc, John	charpentier			charpentier
Leclerc, Clovis	cultivateur		cultivateur	cultivateur
Lefebvre, Robert	cultivateur		cultivateur	cultivateur
Loisel, Jean	cultivateur		cultivateur	cultivateur
Martin, Antonio	machiniste		cultivateur	cultivateur/machiniste
Morin, Eugène	ferblantier		plombier	ferblantier/plombier
Thibodeau, Francis	cultivateur		pêcheur	cultivateur/pêcheur

Bibliographie

Sources

Fonds d'archives de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton

- Bulletin *Journées sociales-coopératives – automne 1957*, 4 pages.
- Coopérative des Pêcheurs de Carleton. *Procès-verbaux (6 sept. 1923 - 21 sept. 1925)* *Liste des actionnaires (1923 à 1933, 1942 à 1948)*. Écomusée Tracadie, 95 pages.
- Correspondance entre Eugène Morin et Monseigneur Ross, décembre 1928, 2 pages.
- Diverses listes : *Liste des membres, (septembre 1923, automne 1931, 3 juin 1929, 1966)*, *Liste des membres et non-membres qui ont affaire avec la Coopérative (1925-26)*, *Liste des maires depuis l'érection de la paroisse de Carleton Canton*, 13 pages.
- Lettre de Clovis Bernard à Eugène Morin, 23 octobre 1936, 1 page.
- Lettre de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton à Monseigneur Ross, 18 décembre 1928.
- Lettres du curé E. P. Chouinard adressées à Monseigneur Ross, 6 mars 1923 et 4 septembre 1924.
- *Procès-verbaux*. 4 tomes : (30 sept. 1923 – 15 fév. 1938), (15 fév. 1938 – 27 déc. 1949), (27 déc. 1949 – 3 mars 1961), (3 mars 1961 – 20 nov. 1981).
- *Recensement – Carleton Ouest (1901)*, 13 pages.
- *Rôle d'évaluation pour la municipalité – Carleton-sur-mer (1946)*, sous forme de résumé, 5 pages.
- Transactions entre la Coopérative de Pêcheurs de Carleton et la Caisse populaire de Maria (10 décembre 1927, 27 novembre 1929, 21 décembre 1937, 27 janvier 1934), 6 p.
- Coopérative des Pêcheurs de Carleton, document sur le premier conseil d'administration et les employés, 2 pages.

- Entrevue résumée avec Francis Landry, 3 pages.
- Fiches historiques de Jos J. Alain, Philippe Alain, Edmond Allard, Louis Allard, Arthur Bernard, Eudore Boudreau, Émile Landry, Eugène Morin, 9 pages.
- *Plan de mise en valeur du « frigidaire » de Carleton*. 5 documents, 31 pages.
- Réglementation de la pêche commerciale, 1 page.

Archives de la municipalité de Carleton-sur-Mer

- *Rôle d'évaluation pour la municipalité – Carleton-sur-mer (1947)*, 28 pages.
- *Rôle d'évaluation pour la municipalité – Carleton-sur-mer (1965-66-67)*, 16 pages.

Entrevues

Entrevue avec Jean-Robert Côte, membre actif de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton ainsi que membre du bureau de direction et fils du fondateur Louis Côte.

Entrevue avec Juliette Côte, fille du membre fondateur Louis Côte et sœur du membre Jean-Robert Côte.

Autres documents d'époque

BÉRUBÉ, Louis. *Une victoire de l'âge de fer, le premier mouvement coopératif chez les pêcheurs de la Gaspésie*. Québec, Université Laval, Faculté des Sciences Sociales, 1949, 262 p.

BLANCHARD, Georges E. *La Gaspésie – ordonnance de ses valeurs et problèmes constitutionnels*. Mémoire soumis à la Commission Royale d'Enquête présidée par M. le Juge Thomas Tremblay, 1954, 30 p.

BOUVIER, Émile. «En Gaspésie coopérative». *Relations*, vol. 1, no 8, août 1941, pp. 218-219.

BOUVIER, Émile. «La vie coopérative en Gaspésie». *Revue Desjardins*, vol. 9, no 4, avril 1943, pp. 67-69.

BUJOLD, Paul-Émile. *La société coopérative et l'exploitation de la pêche à Carleton*. Québec, Université Laval, 1953, 70 p.

CANADA, BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, *Recensement du Canada, 1901*, nominatif, pour Carleton, Maria Caps et Rimouski.

CANADA, BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, *Recensement du Canada, 1911*, nominatif pour Carleton et Maria Caps, et paroisses du Nouveau-Brunswick.

LAFONTAINE, Georges. *Le coopératisme et l'organisation économique de la Gaspésie*. Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1941, 119 p.

LANGELIER, Jean-Chrysostome. *Esquisse sur la Gaspésie*. Lévis, Éditions Mercier, 1884, 104 p.

LEBLANC, Paul. *La Gaspésie avant et après la coopération*. Montréal, Institut Carillon, 1945, 42 p.

TOUSSAINT, Jean. *Les coopératives de pêcheurs de la Gaspésie*. Montréal, Université de Montréal, Faculté des Sciences Sociales, Économiques et Politiques, 1948, 105 p.

Les registres d'actes d'état civil

ARSENAULT, Bona. *Les registres de Carleton (1773-1900) et (1901-1982)*. CHAU-TV, Télévision de la Baie des Chaleurs, Carleton, 1983-1984, 1018 p.

ARSENAULT, Bona. *Les registres de Maria (1860-1960)*. CHAU-TV, Télévision de la Baie des Chaleurs, Carleton, 1984, 405 p.

ARSENAULT, Bona. *Les registres de New-Richmond (1831-1970)*. CHAU-TV, Télévision de la Baie des Chaleurs, Carleton, 1985, 397 p.

ARSENAULT, Bona. *Les registres de Nouvelle (1869-1970)*. CHAU-TV, Télévision de la Baie des Chaleurs, Carleton, 1984, 395 p.

ARSENAULT, Bona. *Les registres de Paspébiac (1773-1910) et (1911-1960)*. Télévision de la Baie des Chaleurs, Carleton, 1987, 793 p.

ARSENAULT, Bona. *Les registres de Port-Daniel (1855-1910) et (1911-1986)*. Télévision de la Baie des Chaleurs, Carleton, 1987, 656 p.

ARSENAULT, Bona. *Les registres de Saint-Godefroy (1875-1960)*. CHAU-TV, Télévision de la Baie des Chaleurs, Carleton, 1989, 411 p.

ARSENAULT, Bona. *Les registres de Saint-Omer incluant les actes religieux de Saint-Louis de Gonzague (1899-1984)*. CHAU-TV, Télévision de la Baie des Chaleurs, Carleton, 1984, 219 p.

Les études

ARSENAULT, Bona. «Le rude métier de pêche». *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 11, no 1, janv.-mars 1973, pp. 8-21.

BEAUCHAMP, Claude. *Agropur*. Montréal, Éditions du Boréal, 1988, 289 p.

BEAUDOIN, Alexandrine. «Au fil de mes souvenirs. La vie quotidienne dans Gaspé-Nord, au tournant du XXe siècle». *Gaspésie*, vol. 20, no 4, oct.-déc. 1982, pp. 17-24.

BEAULIEU, Denis. *La structure du capital social dans les associations coopératives de pêcheurs*. Québec, Université de Sherbrooke, 1970, 196 p.

BÉLANGER, Jules, Marc Desjardins et Yves Frenette. *Histoire de la Gaspésie*. Montréal, Boréal Express, 1981, 797 p.

BERGER, Marie-France. *L'industrie de la pêche au Québec (1949-1981)*. Montréal, Université du Québec à Montréal, 1983, 152 p.

BIGNELL, Effie. «La vie quotidienne en Gaspésie au début du siècle». *L'Histoire au pays de Matane*, vol. 21, no 2, nov. 1986, pp. 19-30.

CHAUSSADE, Jean. *La pêche et les pêcheurs des trois provinces maritimes du Canada*. Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1983, 302 p.

CHOUINARD, Omer. *Une expérience de développement régional dans l'Est du Québec : l'intervention dans le secteur pêche en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine (1963-1972)*. Québec, Université Laval, Faculté des Sciences Sociales, 1964, 368 p.

COURTOIS, Réhaume, Rachel Thibault et Maurice Monette. *Caractérisation de la pêche côtière et les prises accidentelles de saumon de l'Atlantique dans le Bas Saint-Laurent et la Gaspésie*. Québec, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 1984, 88 p.

CREVEL, Maryvonne. «Comment naquirent et moururent les premières coopératives de pêcheurs en Gaspésie». *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 7, no 3-4, juil.-déc. 1969, pp. 142-150.

CUJES. P. Rudolf. «Fishermen's Co-operatives in Nova Scotia» *Revue du CIRIEC canadien*, vol. 2, no 1, janv.-juin 1969, pp. 34-62.

CUJES. P. Rudolf. «Producers Co-operatives : Example, Fishermen's Co-operatives» *Revue canadienne d'économie publique et coopérative*, vol. 10, no 1-2 janv.-déc. 1977, pp. 9-32.

DESJARDINS, Marc et Yves Frenette. «Le pays de la morue». *Gaspésie*, vol. 21, no 2, juin 1983, pp. 14-24.

DUBÉ, Jean-Paul. *Dernière chance du saumon ?* Québec, Éditions La Liberté 1972, 231 p.

DUBÉ, Jean-Paul. *Technique de la pêche au saumon*. Montréal, Éditions Lemeac, 1975, 207 p.

DUGAS, Clermont. *L'Est du Québec à l'heure du développement régional*. Rimouski, Université du Québec à Rimouski, 1960, 328 p.

GEISTDOERFER, Aliette. «L'évolution techno-économique de la pêche côtière». *Recherches sociographiques*, vol. 11, no 3, 1970, p. 289-300.

GORDON, Walter L. *Les pêches commerciales du Canada*. Ottawa, Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, 1956, 209 p.

GOULET, René. «Dans l'industrie de la pêche... deux étapes essentielles : la congélation et l'entreposage». *Actualités marines*, vol. 7, no 1, printemps 1963, pp. 22-26.

GRANDBOIS, Maryse. «Le développement des disparités régionales en Gaspésie». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 36, no 4, mars 1983, pp. 483-506.

GUESLIN, André. *L'invention de l'économie sociale*. Paris, Économica, 1987, 340 p.

GUILLEMOT, Julie. *Coopérative, pêche et tourisme dans le Pacifique mexicain*. Rimouski, Université du Québec à Rimouski, 2000, 78 p.

GUITÉ, Gérard. «Comme un phare dans la nuit – rétrospective sociale de l'Église gaspésienne». *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 10, no 2, avril-juin 1972, p. 139-159.

HAMELIN, Louis-Edmond. «Restigouche : les Micmacs et la bataille du saumon». *Gaspésie*, vol. 23, no 2, juin 1985, pp. 26-37.

LANCELOT, Hervé. *La stratégie et l'organisation de l'entreprise coopérative – Cas français des pêcheries*. Montréal, École des hautes études commerciales, 1978, 28 p.

LANDRY, Hélène, Sophie Lemieux et Louis Gosselin. *Les pêcheurs côtiers de la péninsule gaspésienne*. Rimouski, Groupe d'études des ressources maritimes, 1984, 21 p.

LANDRY, Michel et Laval Lavoie. *Histoire de Carleton : Tracadie, 1766-1996*. Sillery, Septentrion, 1997, 332 p.

LANDRY, Nicolas. *Éléments d'histoire des pêches – La péninsule acadienne du Nouveau-Brunswick 1890-1950*. Sillery, Septentrion, 2005, 308 p.

LANDRY, Nicolas. *Les pêches dans la péninsule acadienne 1850-1900*. Moncton. Éditions d'Acadie, 1994, 192 p.

LAROCQUE, Paul. «La fédération des Pêcheurs Unis du Québec : les dernières années (1969-1983)». *Coopératives et développement*, Montréal, C.I.R.I.E.C., vol. 23, no 1, 1991, pp. 7-38.

LAROCQUE, Paul. «La pêche morutière en Gaspésie en 1931». *Revue d'histoire du Bas Saint-Laurent*, vol. 3, no 2, nov. 1976, pp. 11-13.

LAROCQUE, Paul. «Les pêcheurs gaspésiens et le mouvement coopératif 1939-1948». *Histoire sociale*, vol. 8, no 16, nov. 1975, pp. 294-313.

LAROCQUE, Paul. «L'évolution des pêcheries maritimes québécoises depuis vingt ans». *Coopératives et développement*, Montréal, C.I.R.I.E.C., vol. 19, no 2, 1987-88, pp. 145-149.

LAROCQUE, Paul. *Pêche et coopération au Québec*. Montréal, Éditions du Jour, 1978, 379 p.

LAVOIE, Jean. *Reconstitution matérielle d'un établissement de pêche commerciale en Gaspésie au début du XXe siècle*. Québec, Université Laval, 1985, 130 p.

LAVOIE, Laval. *Monseigneur François-Xavier Ross*. Sainte-Foy, Éditions Anne Sigier, 1989, 261 p.

LAVOIE, Laval. *Monseigneur François-Xavier Ross, un bâtisseur*. Outremont, Les Éditions Québécor, 1995, 190 p.

LEBEL, Camille. «Monseigneur François-Xavier Ross, premier évêque de Gaspé». *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 2, no 1, janv.-mars 1964, p. 25-32.

LECLERC, André. *Les doctrines coopératives en Europe et au Canada*. Sherbrooke, Éditions Irecus, 1982, 161 p.

LECLERC, Pauline. *Les théories du développement et les politiques de développement régional en Gaspésie depuis le BAEQ – L'exemple des pêches maritimes*. Rimouski, Université du Québec à Rimouski, 1996, 267 p.

LEJEUNE, Albert. *La modernisation des pêches en région périphérique*. Rimouski, Université du Québec à Rimouski, 1982, 297 p.

LE MOIGNAN, Michel. «La vision audacieuse de Monseigneur François-Xavier Ross». *Gaspésie*, vol. 18, no 71, juil.-sept. 1980, pp. 22-33.

LEPAGE, André. *Le capitalisme marchand et la pêche à la morue en Gaspésie. La Charles Robin and Company dans la Baie des Chaleurs (1820-1870)*. Thèse de doctorat (anthropologie), Québec, Université Laval, 1983, 438 p.

LEPAGE, André. *Le site historique du Banc-de-Pasbébiac*. Québec, Les publications du Québec, 1997, 36 p.

MINGUY-DECHÈNE, Claire et Carole Montplaisir. *Histoire du mouvement coopératif au Québec*. Québec, Ministère des Institutions Financières et Coopératives, 1981, 38 p.

MÜNKNER, Hans-H. *Principes coopératifs et droit coopératif*. Bonn, Éditions Friedrich-Ebert-Stiftung, 1986, 142 p.

OUELLET, Line. *La pratique de l'idéologie coopérative à Québec, 1935-1955*. Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, 1985, 153 p.

PÊCHEURS UNIS DE QUÉBEC. *Les coopératives de pêcheurs du Québec*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1959, 74 p.

POIRIER, Soeur Louisa. «1930 – Le Gaspésien est-il un demi-siècle en retard ?». *Revue d'histoire et de traditions populaires de la Gaspésie*, vol. 14, no 4, oct.-déc. 1976, pp. 319-324.

POMERLEAU, Camille et Yvon Côté. *Problématique d'une reprise éventuelle de la pêche commerciale au saumon atlantique dans la région du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie*. Québec, Direction de la recherche faunique, 1980, 40 p.

POULIN, Pierre. *Histoire du mouvement Desjardins, Tome I-Desjardins et la naissance des caisses populaires 1900-1920*. Montréal, Québec/Amérique, 1990, 373 p.

PROVOST, Pierre. *Contre vents et marées*. Québec, Éditeur Officiel du Québec, 1978, 218 p.

RANGER, Eugénie. «Les métiers de la mer». *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 5, no 3, juil.-sept. 1967, p. 128-130.

REMMIGI, F.W. "La lutte du clergé contre le marchand de poisson : A Study of Power Structures on the Gaspe North Coast in the Nineteenth Century". Dans Lewis R. Fischer et Eric W. Sager, *The Enterprising Canadians : Entrepreneurs and Economic Development in Eastern Canada, 1820-1914 : Proceedings of the Second Conference of the Atlantic Canada Shipping Project*, St John, Memorial University of Newfoundland, 1979, pp. 183-199.

RIVIÈRE, Sylvain. *Gaspésie rebelle et insoumise*. Outremont, Éditions Lanctôt, 2000, 164 p.

ROUSSEAU, Yvan. « Une assise économique – Essor et déclin d'une formule d'organisation économique : la coopération et la mutualité paroissiales ». Dans Serge Courville et Normand Séguin, directeurs. *Atlas historique du Québec, La paroisse*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, Le fonds Gérard-Dion, 2001, pp. 190-218.

ROUSSEAU, Yvan et Roger Levasseur. *Du comptoir au réseau financier*. Montréal, Éditions du Boréal, 1995, 388 p.

SAMSON, Roch. « La dépendance est-elle une tradition maritime ? » Dans Commission des biens culturels du Québec. *Traditions maritimes au Québec*. Québec, Direction générale des publications gouvernementales, 1985, pp. 148-157.

SAMSON, Roch. *La pêche à Grande-Grave au début du XXe siècle*. Collection « Histoire et Archéologie » no 41, Ottawa, Parcs Canada, 1980, 151 p.